



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

2010

# LE MOT DU PRESIDENT

La Communauté de Communes du Pays Orne- Moselle élabore chaque année un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

L'année 2010 a principalement été marquée par la mise en œuvre de la politique « petite enfance » avec, pour ambition, de proposer à l'ensemble des familles, dès 2013, une offre élargie dans le domaine de la petite enfance sur notre territoire. Ce projet nécessite près de 8 millions d'investissement et permettra la création de 260 places en rotation pour les communes.

Cependant en plus de ce projet dédié à la petite enfance, notre Communauté de Communes a poursuivi, en 2010, les actions déjà entreprises dans ses autres domaines de compétences :

- poursuite des actions de développement économique afin de favoriser les créations d'emplois,
- poursuite de l'ensemble des actions liées à la reconquête qualitative de notre territoire (ravalement de façades, OPAH...),
- poursuite de l'amélioration qualitative de la collecte sélective des déchets ménagers afin de réduire la quantité des déchets résiduels,

La mise en œuvre de toutes ces actions a été rendue possible, malgré la crise économique et la réforme du financement des collectivités locales, grâce à la bonne santé financière de notre Communauté de Communes et à nos demandes de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, des Fonds Européens et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce rapport d'activités sera envoyé à toutes les communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Je vous en souhaite une très bonne lecture à toutes et à tous.

**Lionel FOURNIER**  
**Président de la Communauté**  
**de Communes du Pays Orne-Moselle**

# SOMMAIRE

## La carte d'identité du territoire

Une situation stratégique au cœur de l'aire urbaine Briey, Metz, Thionville  
Le fonctionnement de la Communauté de Communes  
Les organes communautaires  
Les commissions  
Activités des organes communautaires

## Moyens Humains et Financiers

Les services de la Communauté de Communes  
Finances

## L'Aménagement de l'Espace

La création d'une Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire en vue du développement du parc d'activités communautaire Champelle  
La création d'une Zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de « Ramonville »  
L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)  
Service d'information géographique  
Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (S.I.A.U.)  
Partenariat avec l'Aguram

## Le Développement Economique

Parcs d'activités communautaires  
Partenariats

## La Protection et la mise en valeur de l'environnement

Le Plan paysage  
La Gestion des pelouses calcaires par pâturage ovin  
La carte stratégique du bruit  
L'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire  
Signalétique d'intérêt communautaire- Fonds de Concours  
L'implantation de panneaux pédagogiques sur le fil Bleu—Partenariat avec la LPO

## La gestion, l'élimination, et la valorisation des déchets

## Logement et cadre de vie

Le 2<sup>ème</sup> PLH  
L'observatoire de l'habitat  
Opération ravalement de façades  
Le Pass Foncier  
Aide au surcoût foncier  
L'opération programmée d'amélioration de l'habitat  
Les Partenariats

## La Petite Enfance

La mise en œuvre de la politique petite enfance

## Actions transverses

Soutien de la CCPOM aux manifestations  
Le Magazine d'Information Intercommunal- CCPOM'Le Mag n° 4 et 5  
Mise en œuvre du projet d'élaboration d'un livret touristique de la CCPOM

# CCPOM

## LA CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

13 Communes composant la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle:

53 091 habitants  
9980 ha de superficie



### Les domaines de Compétences communautaires :

- Aménagement de l'Espace,
- Développement économique,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Gestion, élimination, valorisation des déchets,
- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Petite enfance.

La liste exhaustive des compétences figure dans les statuts de la Communauté de communes qui sont consultables sur le site internet [www.ccpom.fr](http://www.ccpom.fr)

**Le fonctionnement de la Communauté de Communes** repose sur un conseil communautaire de 53 délégués des 13 communes (+23 suppléants) et un bureau communautaire qui comprend, auprès du Président, 13 Vice-présidents (un par commune).

**Le Bureau Communautaire** exerce les attributions qui lui ont été déléguées par le conseil communautaire lors de sa réunion du 14 avril 2008.

En 2010 il s'est réuni 13 fois et a adopté 88 décisions.

**M. FOURNIER Lionel**  
Président

**M. DIEDRICH Claude**  
1<sup>er</sup> Vice Président

**M. ZIMOCH Jean-Marie**  
2<sup>ème</sup> Vice Président

**M. DROUIN René**  
3<sup>ème</sup> Vice Président

**M. WATRIN Roger**  
4<sup>ème</sup> Vice Président

**M. MATELIC Vincent**  
5<sup>ème</sup> Vice Président

**M. MULLER Yves**  
6<sup>ème</sup> Vice Président



**M. CORRADI Luc**  
7<sup>ème</sup> Vice Président

**M. SERREDSZUM Jean-Marie**  
8<sup>ème</sup> Vice Président

**M. VOLLE Michel**  
9<sup>ème</sup> Vice Président

**M. HALTER Marcel**  
10<sup>ème</sup> Vice Président

**M. ARGUELLO Hervé**  
11<sup>ème</sup> Vice Président

**M. SCHWEIZER Christian**  
12<sup>ème</sup> Vice Président

**M. PIERON Robert**  
13<sup>ème</sup> Vice Président

**Le Conseil Communautaire** conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales exerce les attributions suivantes: - vote du budget,

- institution et fixation des taux au tarifs des taxes et redevances,
- Approbation du compte administratif,
- Modification des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la communauté de communes,
- adhésion à un établissement public,
- délégation et gestion d'un service public,
- disposition portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de la politique de la ville.

En 2010, il s'est réuni 4 fois et a adopté 21 délibérations.

**AMNEVILLE:**

Titulaires:

Mme GREVEN  
M. BRUXMEIER  
M. DOFFIN  
M. FREMERY  
M. ZIMOTH, 2<sup>ème</sup> VP  
Mme BELLONI  
M. SCHREMER

Suppléants:

M. MITIDIÉRI  
M. DONADONI  
M. LOSZACH

**BRONVAUX:**

Titulaires:

M. ARGUELLO, 11<sup>ème</sup> VP  
M. FAVIER

Suppléants: M. LEMONT

**CLOUANGE:**

Titulaires:

M. DIEDRICH, 1<sup>er</sup> VP  
Mme FERRARI  
M. GISMONTI  
M. CECCONI

Suppléants:

M. FURGONI  
M. TINTANET-DANGLA

**MARANGE-SILVANGE:**

Titulaires:

M. BRUM  
M. MULLER, 6<sup>ème</sup> VP  
M. MEOCCI  
M. LALLIER  
Mme GREFF

Suppléants:

M. ROETTGER  
Mme BAUDOIN

**MONTOIS LA MONTAGNE**

Titulaires:

M. VOLLE, 9<sup>ème</sup> VP  
M. CUCCIA  
Mme PIERRARD

Suppléants: M. LAURENT

**MOYEUVE-GRANDE:**

Titulaires:

Mme BARTOLETTI  
M. SANTARONI A.  
Mme CONTESE  
M. DROUIN, 3<sup>ème</sup> VP  
M. ROVIERO  
M. SANTARONI M.

Suppléants:

M. TIRLICIEN  
M. CARIDDI  
M. GALLO  
Mme KIRCHE

**MOYEUVE PETITE**

Titulaires:

M. SCHWEIZER, 12<sup>ème</sup> VP  
M. ZEIMETH (jusqu'au 13/04/10)  
Mme MARRINACCI (à partir du 13/04/10)

Suppléants: M. HENRY

**PIERREVILLERS:**

Titulaires:

M. SERREDSZUM, 8<sup>ème</sup> VP  
M. PELIZZARI

Suppléants: M. LEFORT

**ROMBAS**

Titulaires:

M. FOURNIER  
M. PIERON, 13<sup>ème</sup> VP  
M. BARTHELEMY

Suppléants:

M. RISSER  
Mme WAGNER  
Mme MORETTI  
M. AUBURTIN  
Mme BENCI

Suppléants:

M. SAUDRY  
Mme MACAIGNE  
Mme BALZER

**RONCOURT**

Titulaires:

M. HALTER, 10<sup>ème</sup> VP

M. BALTIERI

Suppléants:

M. CAZZANTI

**ROSSELANGE:**

Titulaires:

M. MATELIC, 5<sup>ème</sup> VP  
M. SCHONS  
Mme SEEMANN

M. DI GIANDOMENICO

Suppléants:

M. VISCERA  
Mme COANA

**SAINTE MARIE AUX CHÊNES**

Titulaires:

M. KLAMMERS  
M. WATRIN, 4<sup>ème</sup> VP  
M. SUBTIL

Mme CADONA

Suppléants:

M. ALBANESE  
M. VEDEL

**VITRY SUR ORNE:**

Titulaires:

M. CORRADI, 7<sup>ème</sup> VP  
M. WEYANT

M. VEGLIA

Suppléants:

M. GOEB

**Les Commissions** mises en place lors de la séance du Conseil Communautaire du 23 juin 2008 permettent de couvrir toutes les compétences exercées par la communauté de communes. Elles réunissent des élus membres du Conseil communautaire mais aussi des élus qui ne siègent pas au conseil communautaire mais qui ont souhaité participer à leurs travaux.

### Membres

<b>Développement économique</b>	M. DIEDRICH, M.ARGUELLO, Mme DALCENGIO, M. MEOCCI, M. VOLLE, M. SANTORONI A., Mme NINFEI, M. LEFORT, M.PIERON, M. CAZZANTI, Mme SEEMANN, M. WATRIN
<b>Projets, Travaux, Infrastructures</b>	M. SERREDSZUM, M. SCHREMER, M.HACQUARD, M.GISMONDI, M.KOMARNICKI, M. CUCCIA, M. SANTARONI, Mme MARINACCI, M. LEFORT, M. AUBURTIN, M. HALTER, M.VISCERA, M. WEYAND, M. MULLER
<b>Gestion Elimination et Valorisation des déchets</b>	M. ZIMOCHE , Mme GREVEN, M.RICHARD, M.GENTILE, M.LINDEN, M. CUCCIA, Mme KAISER, M. ZEIMETH (jusqu'au 13/04/10), M. LEONARD (à partir du 13/04/10) , M. PELIZZARI, Mme BALZER, M. COVALCIQUE, M.SCHONS, M. BALTIERI
<b>Protection Mise en valeur de l'environnement</b>	M. WATRIN, Mme GREVEN, M.LEMONT, M.CECCONI, Mme GREFF, Mme. PIERRARD, M. SANTARONI M., M. HENRY, M. SUBTIL, M.RISSER, Mme STAEHLE, M. SUBTIL, M.SCHONS
<b>Finances Personnel</b>	M. MATELIC, M. ZIMOCHE, M.ARGUELLO, M.TINTANET-DANGLA, Mme WEIDER, M. CUCCIA, Mme ROVIERO, Mme MARINACCI, M.BARTHELEMY, M. HALTER, M.DI GIANDOMENICO, M. CAYRE
<b>Communication</b>	M. CORRADI , M.ARGUELLO, Mme FERRARI, Mme GREFF, M. LAURENT, M. DARTIGUES, M. SCHWEIZER, M. LEFORT, Mme MACAIGNE, M. BALTIERI, Mme SEEMAN, Mme KIRCHE
<b>Technologie de l'Information et de la communication et réseau très haut débit</b>	M. PIERON ,M. CAMPAGNOLO, Mme LAMY, M.SERAFINO, M.HECQUET, M. JUGEL, M. MIRITSCH, M. HENRY, M. RICCIARINI, M.WEILER, M. FREMERY
<b>Logement, Cadre de vie, Gens du voyage</b>	M. DROUIN, M.ARGUELLO, Mme CADONA, Mme GREFF, Mme PIERRARD, Mme CONTESE, Mme NINFEI, Mme CONTI, M.WAGNER, M. HALTER, M. DI GIANDOMENICO, Mme HAFFNER
<b>Aménagement de l'espace, Schéma directeur, ZAC, réserves foncières</b>	M. VOLLE ,M. HAJDRYCH, M.GENCO, Mme NOEL, M. VOLLEM. TIRLICIEN, M.ZEIMETH (jusqu'au 13/04/10), M. HENRY (à partir du 13/04/10), M. PELIZZARI, M.SAUDRY, Mme STAEHLE, M.CASTELAIN, M.ARGUELLO
<b>Urbanisme</b>	M. HALTER ,M. CAMPAGNOLO, M.FURGONI, M.MEOCCI, M. BATTISTINI, Mme CONTESE, Mme MARINACCI, M. LEFORT, M.MARRELLA, M.SCHONS, M.ARGUELLO
<b>Suivi et Développement du SIG</b>	M. ARGUELLO ,M.FURGONI, M.HECQUET, M. BATTISTINI, M. GALLO, M.ZEIMETH (jusqu'au 13/04/10), M. SCHWEIZER ( à partir du 13/04/10), M.PIERON, M. HALTER, M.SCHONS, M. CAMPAGNOLO
<b>Développement durable, Energies nouvelles</b>	M. SCHWEIZER ,M.LEMONT, M.MANFRIN, M. LALLIER, M. JUGEL, Mme BARTOLETTI, M.HENRY, M.MORETTI, M. CAZZANTI, M. VEGLIA, M. DOROSZEWSKI, M.VISCERA
<b>Suivi et mise en œuvre du Projet de territoire</b>	M. MULLER ,M.ARGUELLO, M. FIUMARA, Mme TOUSSAINT, M. VOLLE, Mme ANGOTTI, Mme NINFEI, M. PELIZZARI, Mme KEUVREUX, Mme STAEHLE, Mme TARNAWSKI, Mme ORY
<b>Consultative des Services Publics Locaux</b>	M. CORRADI, M. DROUIN, M. MATELIC, M. SERREDSZUM, M. WATRIN, M. GLEN

# CCPOM

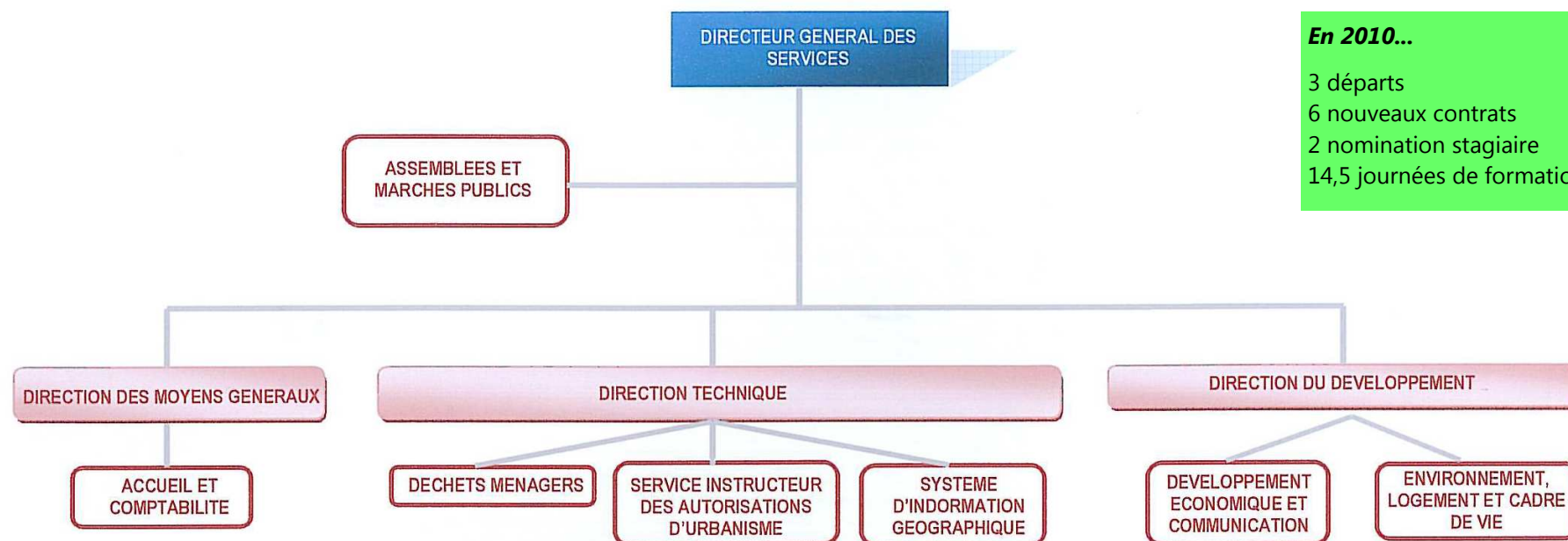


## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

**Les services de la Communauté de Communes** sont répartis sur 2 sites à ROMBAS:

- 34, Grand Rue: Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels
- Rue Alexandrine: Service Instructeur des Autorisations d' Urbanisme et Service d'information Géographique.

Les effectifs communautaires sont de 16 ( 3 hommes et 13 femmes), dont 9 titulaires, 6 contractuels, et 1 emploi aidé.



**En 2010...**

3 départs  
6 nouveaux contrats  
2 nomination stagiaire  
14,5 journées de formation

### Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la communauté de communes ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du comité technique Paritaire, de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.



# Finances

**Le Budget 2010 a été adopté le 13 avril 2010 et a fait l'objet de deux décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 8 juillet 2010 et Décision modificative n° 2 adoptée le 12 octobre 2010).**

La présentation synthétique des comptes pour 2010 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire (source CA 2010):

**Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2010 se sont élevées à 9 788 K€.**

Elles se répartissent comme suit:

Recettes de Fonctionnement	8 289K€
(hors produits exceptionnels)	
Recettes d'investissement	1 499K€

**Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2009 se sont élevées à 8 363 K€.**

Elles se répartissent comme suit:

Dépenses de Fonctionnement	7 155K€
Dépenses d'investissement	3 178K€

## Les Recettes Budgétaires et la fiscalité communautaire

**Les recettes réelles** (hors emprunts) de la Communauté de Communes proviennent :

des contribuables locaux, par le biais du produit:

- des impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et ressources de remplacement de la taxe professionnelle
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

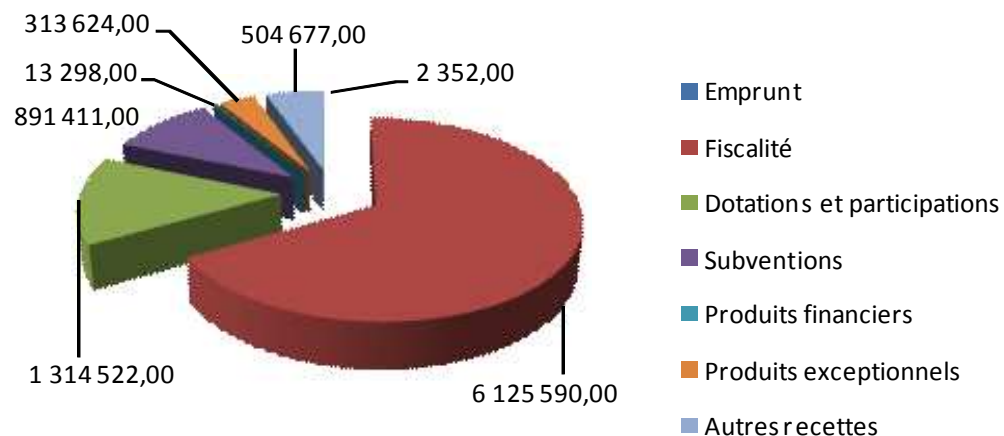
de l'Etat, au titre

- de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
- des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.

d'entités diverses

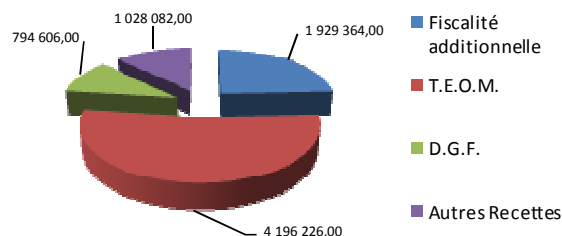
- Union Européenne,
- Autres collectivités Département, Région,

## REPARTITION DES RECETTES

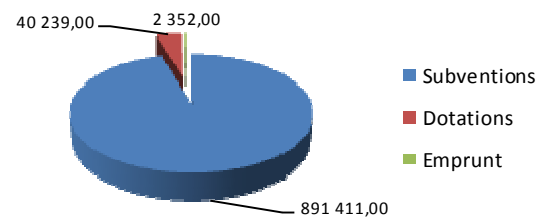


En 2010, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (2 005 419 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (4 509 142 €), ont participé pour 78,59 % (77,36 en 2009) aux recettes de fonctionnement (8 289 004 € hors produits exceptionnels).

## REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



## REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2010 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

<u>Taux CCPOM pour:</u>	Taxe d'habitation	0,865%
	Taxe sur le Foncier bâti	0,980%
	Taxe sur le foncier non-bâti	4,81%
	Compensation relais Taxe professionnelle	0,858%

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

**En 2010 son produit s'est élevé à 4 509 142 € soit 54 % (53% en 2009) des recettes de fonctionnement.**

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 787 396 € et représente 9,49 % des recettes de fonctionnement (10,04% en 2009).

### Les Dépenses

En opérations réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2010, à 10 334 278 €. Elles sont constituées :

des dépenses de fonctionnement pour 7 155 696 €  
des dépenses d'investissement pour 3 178 582 €

**Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit:**

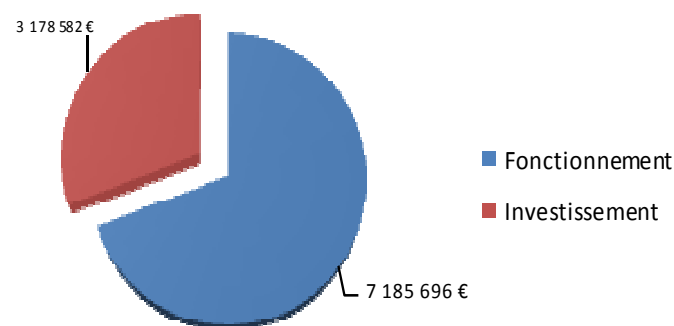
- Charges générales et Charges financières	1 222 446 €
- Famille	13 100 €
- Collecte et traitement des déchets	5 534 765 €
- Interventions économiques	290 721 €
- Logement	180 839 €
-Opérations non ventilables	454 688 €

**Les dépenses d'investissement totales se répartissent comme suit:**

- Charges générales et Charges financières	8 993 €
- Famille	1 050 000 €
- Collecte et traitement des déchets	340 507 €
- Interventions économiques	1 117 223 €
- Logement	440 271 €
-Opérations non ventilables	221 586 €

**Les charges financières** intérêts de la dette s'élèvent à 128 951, 79 €.

### REPARTITION DES DEPENSES TOTALES



**Le Remboursement du capital de la dette** s'élève à 219 861, 27 €.

# CCPOM

## L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

**La Z.A.C. de Champelle** a été créée par décision communautaire du 26 juin 2003.

Située sur la commune de Sainte Marie-aux-Chênes, elle couvre une superficie de près de 39 ha en bordure de l'autoroute A.4 et en prolongement d'une zone industrielle existante. Le projet prévoit notamment l'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de logistique.

Le dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement (Loi sur l'eau) a été réalisé en 2006 et complété par un volet relatif au titre de la Loi sur l'eau en 2007.

La DDASS, consultée pour avis, impose l'avis d'un hydrogéologue agréé sur le projet (janvier 2007). Sur les exigences de cette dernière, les rejets de la ZAC Champelle et ceux de la zone d'activités de Sainte Marie-aux-Chênes, deux zones contiguës, doivent faire l'objet de dossiers de régularisation. Deux bureaux d'études ont été sélectionnés pour l'établissement de ces dossiers de déclaration et de régularisation. La Réalisation de ces études a nécessité la mise en place d'une convention tripartite, établie entre le SIAOA, la commune de Sainte Marie-aux-Chênes et la CCPOM, qui fixe les engagements et obligations de chacune des parties (février 2008).

Un second dossier d'autorisation, revu et corrigé en fonction des exigences de la DDAF, a été transmis pour instruction au titre de la Loi sur l'eau.

Le dossier était toujours en cours d'instruction, à la DDAF, au 31/12/2010.

La finalisation du dossier de réalisation de la ZAC est subordonnée cette autorisation.

**La Z.A.C. de Ramonville** a été créée par décision communautaire du 12 octobre 2004. Située sur les communes de Rombas, Pierrevillers et Marange-Silvange, elle couvre une superficie de près de 80 ha entre l'actuelle R.N.52 et le projet de V.R.52.

Le projet concerne notamment l'accueil d'activités tertiaires, commerciales, artisanales et industrielles .

La C.C.P.O.M. a fait publier le bilan de la concertation de la procédure ZAC, le 15 janvier 2007. Il est rappelé que la procédure ZAC ne pourra aboutir qu'après la révision du PLU de Pierrevillers. La Commune de Pierrevillers a arrêté son projet de PLU par délibération le 12 septembre 2007 et transmis ce dernier, pour avis, au syndicat mixte de l'élaboration et du suivi du SCOTAM.

Le syndicat mixte en charge de l'élaboration et du suivi du SCOTAM s'est prononcé défavorablement, le 10/01/2008, sur le dossier de demande de dérogation dans le cadre de la révision du PLU de Pierrevillers.

Des réunions de clarification se sont succédées en 2008 avec le SCOTAM et la DIREN pour la prise en compte des exigences de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement). Une ultime réunion s'est tenue en Préfecture, en décembre 2009, avec l'ensemble des services concernés pour matérialiser l'impact des corridors écologiques édictés dans la DTA dont le but est d'éviter une continuité urbaine.

Il convient donc de mettre à jour l'étude d'impact ainsi que le plan d'aménagement de la zone qui se trouve, de fait, fractionnée en deux parties.

# L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

La CCPOM participe activement depuis sa création (en octobre 2006), aux travaux menés par le syndicat mixte du SCOTAM en vue de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine.

2009: Année de la phase d'étude du diagnostic territorial réalisé par l'AGURAM.

→ 2010: Année de la concertation et de la réflexion autour de ce diagnostic en partenariat avec la population.

## Discussion et hiérarchisation des enjeux :

Réalisé par l'AGURAM en 2009, le diagnostic constitue le document support pour définir la stratégie de développement et d'aménagement du territoire du SCoTAM. Il s'est accompagné d'un rapport de synthèse.

Les 29 mars, 31 mars et 6 avril 2010, les élus membres des trois commissions du Syndicat mixte du SCoTAM (Commission *Organisation et fonctionnement du territoire*, Commission *Gestion et valorisation du territoire* et Commission *Cohérence des documents d'urbanisme*) se sont réunis afin de hiérarchiser les enjeux du futur document. Au travers de ce travail, il s'agissait à la fois de :

- déterminer les grands principes qui guideront les réflexions à venir
- d'amorcer la définition du socle sur lequel sera construit le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Au cours de ces journées, chaque participant a été invité à faire part de ses priorités vis-à-vis des différents questionnements soulevés lors du diagnostic prospectif réalisé par l'AGURAM en 2009. Les échanges qui en ont découlé ont permis de dresser un premier aperçu du contenu des enjeux qui se posent au territoire et de les hiérarchiser.

## Détermination de 4 grands enjeux

Suite au travail d'identification et de hiérarchisation des principaux enjeux du territoire, les trois Commissions du SCoTAM, ont pu déterminer quatre enjeux stratégiques au cours de la réunion du 6 avril 2010. Ces enjeux coïncident avec le contexte de mutation profonde du territoire. Au cours des quinze ou vingt prochaines années, les collectivités membres seront confrontées à un quadruple défi : **démographique, économique, sociétal et environnemental**.

**Ainsi les 4 enjeux se déclinent comme suit :**

**Enjeu 1 :** Définir une nouvelle écologie du territoire

**Enjeu 2 :** Valoriser au mieux le capital humain, naturel et matériel du territoire

**Enjeu 3 :** S'inscrire dans une nouvelle dynamique d'innovation et d'échanges au sein de l'espace de la Grande Région

**Enjeu 4 :** Placer les hommes au sein d'un projet équilibré de villes-territoire

## La mise en œuvre d'une politique de communication du syndicat mixte du SCoTAM

En 2010, la démarche de concertation préalable sur le diagnostic territorial a été lancée. Elle correspond à l'information et l'association de la population aux réflexions qui concernent le quotidien des citoyens (transport, logement,...)

## Un registre d'observations pour accueillir les observations des habitants :

Depuis juillet 2010, chaque citoyen peut consulter le diagnostic territorial ainsi sa synthèse afin de consigner dans un registre leurs observations. Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'élaboration du SCoTAM, dans les locaux du Syndicat Mixte du SCoTAM ainsi qu'aux sièges des 11 intercommunalités.

### Parution du 1<sup>er</sup> Bulletin d'information du SCoTAM

En septembre 2010 est publié le 1<sup>er</sup> Bulletin d'information « SCoTAM' INFO ». Il a pour but d'informer sur la progression de la construction du SCoTAM.

### La concertation préalable : mise en place des réunions publiques

En octobre 2010, le syndicat mixte du SCoTAM a lancé le coup d'envoi de ses réunions publiques. Cinq rencontres ont ainsi pu être organisées (en d'octobre et novembre) dans différents secteurs géographiques afin de présenter le territoire, sa diversité, son fonctionnement et son organisation. Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanger sur les constats dégagés dans le diagnostic de territoire.

Une exposition itinérante a accompagnée chaque réunion. Elles ont présenté les éléments forts du diagnostic territorial et mis en évidence les défis pour l'avenir du bassin de vie messin et de son agglomération au sens large.

### Mise en ligne d'un site internet [www.scotam.fr](http://www.scotam.fr):

Le site Internet du SCoTAM permet de découvrir les spécificités et les richesses du territoire ainsi que de suivre les travaux d'élaboration du SCoTAM. Les documents sont accessibles sur le site au fur et à mesure de leur réalisation. Le public peut consulter et télécharger le diagnostic territorial et sa synthèse. Il peut également y retrouver les différentes actualités du Syndicat mixte et transmettre des questions et observations via un formulaire de contact.

Parallèlement, un espace privé a été créé pour faciliter les échanges d'informations et de documents avec les élus membres du SCoTAM.

### Une identité visuelle



Lors de la réunion du Bureau du 10 juin 2010, la charte graphique du syndicat mixte du SCoTAM est présentée et expliquée.

L'arbre est formé d'un tronc de feuillage. Il symbolise à la fois la démarche de développement durable et l'aspect humain représenté par un tronc stylisé en forme de personnage.

La dénomination : le Syndicat Mixte du SCoTAM forme le socle du logo. C'est sur lui que tout repose.

La virgule : elle sert à créer une dynamique au niveau du logo.

Les bulles : elles représentent les 11 intercommunalités membres et les échanges avec l'extérieur de notre territoire.

Les couleurs : la couleur de base est l'ocre jaune. Elle symbolise la couleur de la pierre de Jaumont. Les autres couleurs sont complémentaires.

### La mise en place d'ateliers territoriaux :

Ces ateliers sont mis en place dans le cadre du lancement de la démarche prospective en vue de définir les grands axes du PADD du SCoTAM.

### Les missions de l'AGURAM prévues dans la convention partenariale 2010 :

#### Une mission d'assistance technique au Syndicat Mixte concernant :

La mise en œuvre de la procédure

Le montage global de la méthodologie et de l'organisation du processus d'élaboration,

La gestion de la démarche d'élaboration (participations aux réunions, comptes-rendus,...)

L'instruction des dossiers d'urbanisme

#### Une mission d'études portant sur :

La réalisation d'une synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

La préparation de la concertation sur le diagnostic de territoire et sur l'état initial de l'environnement

L'actualisation du diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement au regard de nouvelles données de cadrage

La réalisation des grandes orientations du PADD

L'année 2010 a été consacrée à des missions de gestion de données, production de documents, suivi et maintenance des logiciels cartographique et de bases de données.

### Nouveau système de connexion apporté à « Intr@géo », le service intranet de la CCPOM

Une amélioration de la qualité de connexion entre le SIG et les communes a été opérée : connexion à l'intranet « Intr@géo » via un firewall FG60, avec lien SDSL. Ainsi les communes se connectent directement, via un login/mot de passe, sur le site <http://sig.ccpom.fr>

Les services techniques et urbanisme des différentes communes ont bénéficié d'une présentation et de certains rappels sur l'utilisation de « Intr@géo », avec notamment la présentation du nouveau système de connexion et des mises à jour apportées aux différentes données présentes sur cet intranet.

### Collecte, création et mise à jour des données SIG

Collecte et intégration dans le SIG de différentes bases de données (BD) :

BD Geofla Département (ign), BD Carthage (hydrographie), BD Corine Land Cover (occupation des sols), BD Carmen (données environnementales), BD DRI-RE-GEODERIS (aléas miniers), cartographie complète du bruit sur le territoire intercommunal, etc.

Exemple: cartographie complète du bruit sur le territoire intercommunal (SPC Acoustique/Iris Conseil)



The screenshot displays the software interface with a map of noise levels. The legend on the left is expanded to show the following layers:

- Touches**
  - Légende sur demande
- Cadastré**
  - import Bâti dur
  - import Bâti léger
  - Limites communales
- cartographie du bruit ferroviaire, industriel et routier**
  - cartographie du bruit ferroviaire (jour-soir-nuit)
  - cartographie du bruit ferroviaire (nuit)
  - cartographie du bruit industriel (jour-soir-nuit)
  - cartographie du bruit industriel (nuit)
  - cartographie du bruit routier (jour-soir-nuit)
  - cartographie du bruit routier (nuit)
- cartographie globale du bruit**
  - cartographie globale du bruit (jour-soir-nuit)
  - cartographie globale du bruit (nuit)
- Divers**
  - import Voie
- Raster**
  - Orthophoto
  - Scan 25
- Système**
  - Zone emprise
  - Zone sélection

At the bottom of the interface, there are navigation and search options:

- Visibilités / Positions
- Coordonnées
- Recherche
- Recherche cadastre
- Recherche urbanisme
- Impression
- Déposer un dossier

Footer text: CCPOM 2011 - Cadastre D.G.I. 2010 - IGN (scan/ortho) 2011 - SPC Acoustique et IRIS Conseil Mars 2010

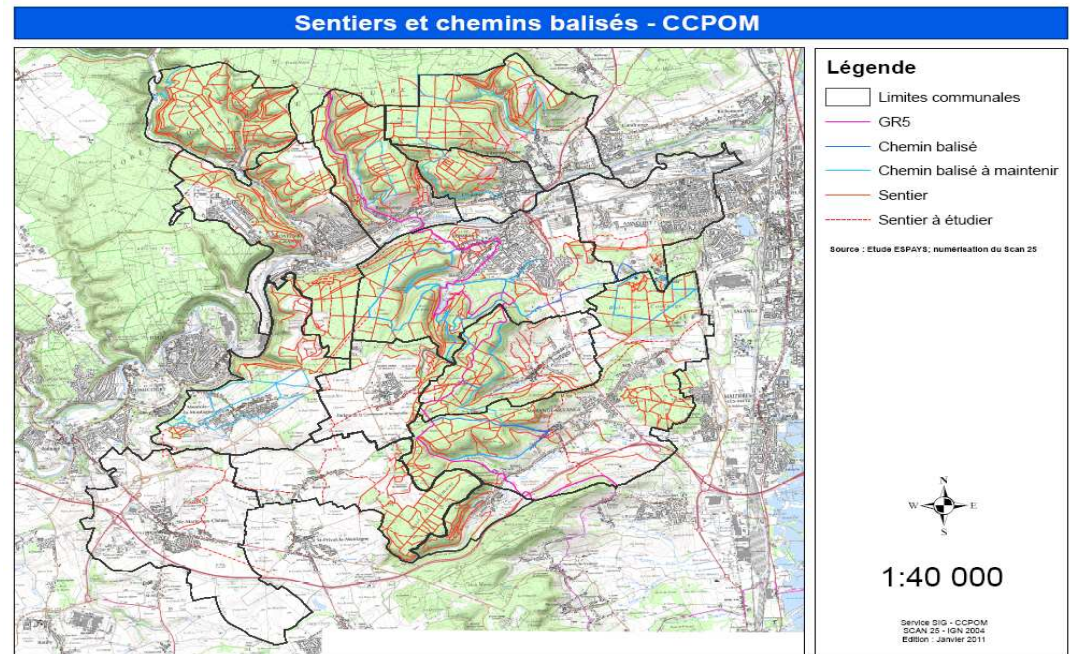


Création de nouvelles couches, venant agrémenter notre base de données ainsi que « Intr@géo » :

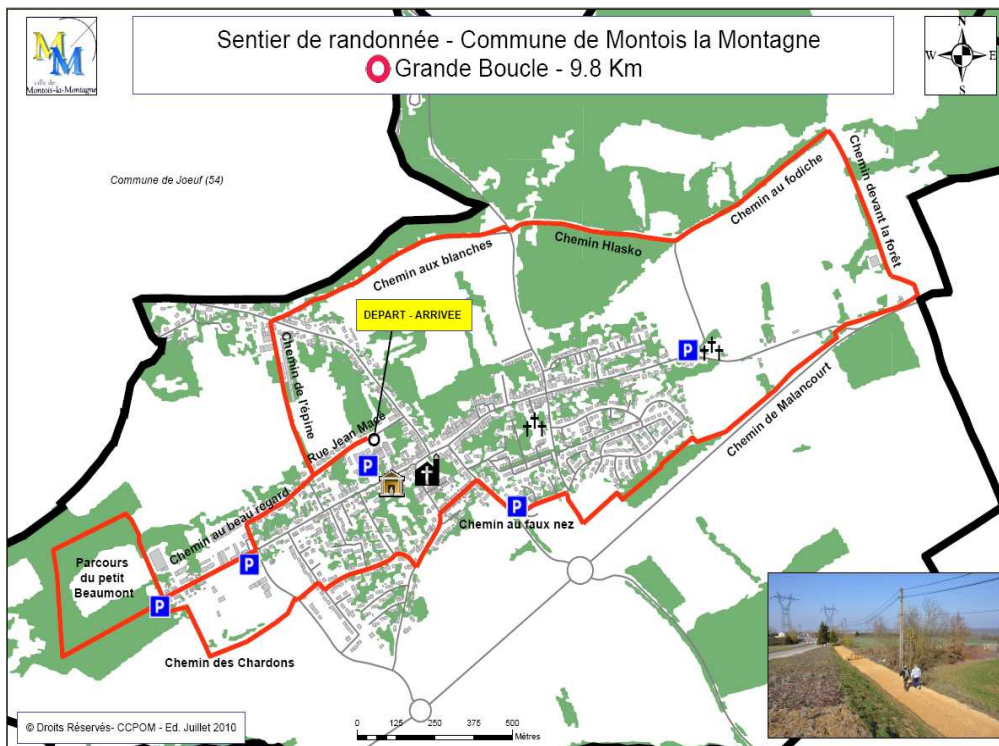
Carte des occupations des sols, carte des transports collectifs TIM/TED, carte des objets remarquables (administration, tourisme...) sur le territoire, carte de l'aléa retrait-gonflement des argiles, etc.

*Exemple : cartographie des sentiers et chemins balisés*

Mise à jour de l'existant (PPRM, PLU, voirie, réseaux, lotissements, etc.)



### Production de cartes



Le service SIG édite des cartes thématiques pour les besoins des communes. Ces cartes sont destinées aux services communaux pour leurs projets en général.

*Exemples: cartographie des sentiers de randonnée de Montois-la-Montagne.*

# Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanismes (S.I.A.U)

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instructions des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, au traitement des taxes d'urbanisme et au suivi des dossiers contentieux.

## Instructions des dossiers d'urbanisme

Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 12 des 13 communes de la CCPOM. La commune de Moyeuve-Petite ne dispose pas d'un document d'urbanisme.

**1408** demandes d'autorisations d'urbanisme enregistrées par le service pour les 12 communes de la CCPOM

**423** permis de construire

**526** déclarations préalables

**445** certificats d'urbanisme

**8** permis d'aménager

**6** permis de démolir

On note une augmentation de 18 % des demandes d'autorisations d'urbanisme par rapport à 2009 avec une augmentation de 36 % pour les permis de construire et de 73 % pour les certificats d'urbanisme.

En 2010, le SIAU a instruit un lotissement à vocation d'habitation : Lotissement « L'Orée du Bois » ( 31 lots )à Moyeuve-Grande

## Etablissement de l'assiette des taxes d'urbanisme

Le SIAU établit les avis de taxation des taxes d'urbanisme (TLE - taxe locale d'équipement, TDENS - taxe départementale des espaces naturels sensibles, TDCAUE - taxe départementale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), les transmet au trésor public qui se charge ensuite de procéder à leur recouvrement et de la reverser aux communes et au conseil général.

## Information et renseignements aux communes membres et aux pétitionnaires

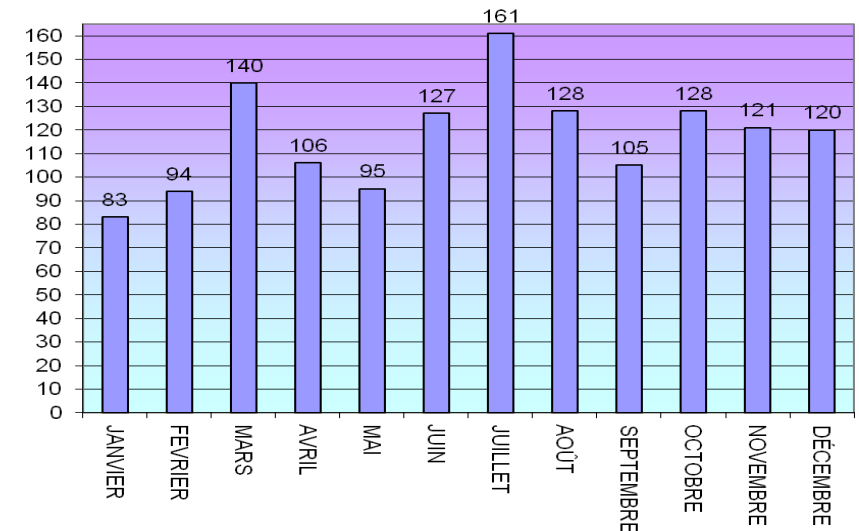
Le service SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme / plans d'occupation des sols et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site Internet de la CCPOM.

## Contentieux

Aucun recours n'a été engagé suite à l'instruction des dossiers d'urbanisme par les services des autorisations d'urbanismes de la CCPOM en 2010.

RELEVÉ MENSUEL DES DOSSIERS





## AGURAM

Dans le cadre du partenariat avec l'AGURAM, cet organisme a apporté son assistance technique aux services communautaires dans un certain nombre de domaines:

- Réalisation de l'Observatoire du logement N°5;
- Observatoire économique du territoire (évolution à définir);
- Assistance technique en matière d'environnement: définition des indicateurs utiles au territoire, méthodologie pour une information aux collectivités en matière d'urbanisme durable, et notamment sur la sensibilisation aux économies d'énergie et à l'urbanisme durable;
- Assistance technique en terme de diagnostic du foncier, ( à définir, en lien avec la convention-cadre EPFL, en prolongement du travail effectué par l'agence en 2008);
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de suivi du PLH.

# CCPOM

## LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Pour rappel les trois zones d'activités économiques gérées par la Communauté de Communes sont:

- le parc d'activités communautaire « Belle-Fontaine » situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38,50 ha dont 16,04 ha commercialisables et 13,44 ha commercialisés.
- le parc d'activités communautaire « Deux Rivières » situé sur le territoire de MOYEUVERE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 5,5 ha dont 4,83 ha commercialisables et 4,17 ha commercialisés.
- le parc d'activités communautaire « Champelle » situé sur le territoire de SAINTE MARIE AUX CHÊNES d'une superficie de 41,28 ha dont 40,08 ha commercialisables et 7,17 ha commercialisés

### Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

<u>Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »:</u>	<b>37 emplois</b>
<u>Parc d'activités communautaire « Les Deux Rivières»:</u>	<b>253 emplois</b>
<u>Parc d'activités communautaire « Champelle »:</u>	<b>184 emplois</b>

**683 836,19 €** investi sur les parcs d'activités communautaire

**61 692,08 €** de subventions perçues pour les travaux réalisés sur les parcs d'activités communautaire

### Les cessions de terrains

#### Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine ».

Cessions de terrains à la Société SARL SECURILOR  
Cessions de terrains à la S.A.R.L. DEFI

#### Parc d'activités communautaire « Champelle ».

Cessions de terrains à la Fournée Dorée, pour l'agrandissement d'une unité de production édifée sur une parcelle attenante au terrain concerné par la vente

### Location de cellules

#### Bâtiment d'accueil d'entreprises - Parc d'activités communautaire

« Belle Fontaine » (Etat d'occupation des cellules en décembre 2010)

Cellule n°1 : SARL STC CASEL

Cellule n° 5 : WESTFALEN FRANCE

Cellule n° 6 : MULLER ASSAINISSEMENT

### TEMPS FORTS:

- **Hôtel d'entreprises – Parc d'activités communautaire « Champelle »:**
  - Interruption des travaux de construction au 01/02/10 (investigations archéologiques)
  - Reprise des travaux de construction le 06/09/10 (*Fin des travaux prévue en septembre 2011*)
- **Plates-Formes :** achèvement des travaux— la réception a eu lieu en juin 2010
- **Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » :**
  - Ouverture de Point Vert le Jardin en octobre 2010
  - Construction du bâtiment SECURITEST en cours





## Convention avec le Club Entrepreneurial

La CCPOM a renouvelé son soutien à hauteur de 1 000 € à l'association « le Club Entrepreneurial » à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention. Dans le cadre de cette dernière, deux manifestations ont été organisées :

Une rencontre d'affaires inter-entreprises le 26 avril 2010 à la salle des fêtes de CLOUANGE

## Adhésion à l'association de préfiguration de la fondation « ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion (2 500 €) à l'association de préfiguration d' ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques).

## Bassin d'éducation et de formation (BEF) d'Hayange-Thionville-Rombas : convention avec la Collège Jacques Monod de Hayange

La CCPOM a renouvelé son soutien à hauteur de 500 € au Collège Jacques Monod de Hayange à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention qui concernait l'édition 2010 du Salon de la découverte professionnelle.

## Partenariat avec HOMEGAL et la PFIL

Depuis 2002, un partenariat est engagé entre la CCPOM et HOMEGAL. Cette structure gère la pépinière d'entreprises du Bassin de Briey-Homécourt et de la Vallée de l'Orne (Moselle et Meurthe-et-Moselle) ainsi que la plate-forme d'initiative locale (PFIL) couvrant ce même territoire.

En 2010, ce partenariat a été de nouveau formalisé par la passation d'une convention et le versement d'une participation financière aux dépenses de fonctionnement d'HOMEGAL pour un montant de 7 600 € et d'un montant de 2 400 € pour la PFIL.

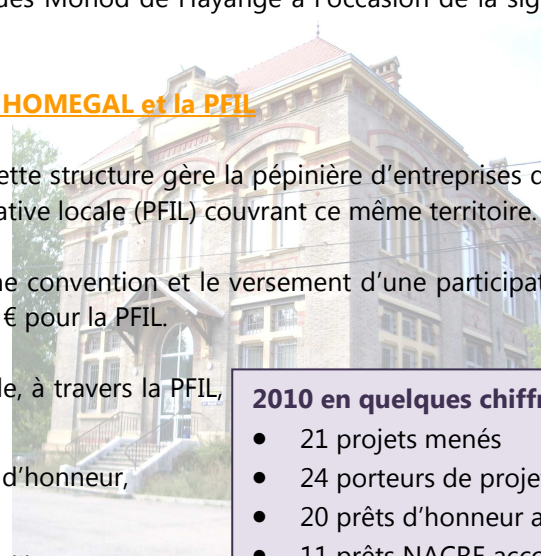
Depuis la mise en œuvre de ce partenariat, HOMEGAL, a apporté son aide, à travers la PFIL, à la création de nombreuses entreprises sur notre territoire:

En 2006, sur 25 dossiers instruits, 17 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 10 sont encore en activité.

En 2007, sur 37 dossiers instruits, 18 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 10 sont encore en activité.

En 2008, sur 34 dossiers instruits, 18 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 10 sont encore en activité.

En 2009, sur 27 dossiers instruits, 15 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 11 sont encore en activité.

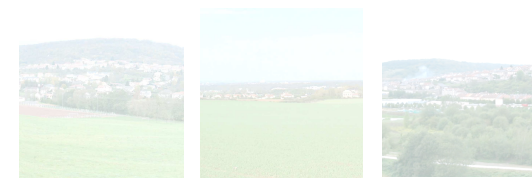


### **2010 en quelques chiffres :**

- 21 projets menés
- 24 porteurs de projets dont 33% de femme et 67% d'homme
- 20 prêts d'honneur accordés pour un montant de 136 000 €
- 11 prêts NACRE accordés pour un montant de 71 000 €
- 2 Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
- Création de 32 emplois

# CCPOM

# LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT



## Le Plan Paysages

*Afin de mieux connaître les spécificités de son territoire, de comprendre et d'anticiper son évolution, la Communauté de communes a adopté en 2008 son Plan Paysage.*

Un contrat pour le Paysage a ensuite été élaboré afin de formaliser l'articulation technique et financière des actions identifiées dans le Plan Paysage, et de réunir les partenaires (Etat, Région Lorraine, Département de la Moselle). Il constitue le cadre contractuel à la mise en œuvre des orientations et du programme d'actions définies par le Plan Paysage, validé en 2008.

Cette décision se traduit par un soutien technique de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle aux communes désireuses de mener des actions relevant de leurs compétences et des thématiques d'interventions définies dans le Plan Paysage, à savoir :

- La gestion de la problématique foncière (réorganisation parcellaire) ;
- Le maintien des vergers et des vignes existants afin de préserver et enrichir la biodiversité (Opération Programmée d'Amélioration des Vergers) ;
- Le recensement, la création des chemins de randonnée et la création de parcours ;
- Le recensement des éléments du patrimoine local et des ensembles ayant un intérêt particulier ;
- L'entretien pérenne des pelouses calcaires ;
- La gestion raisonnée des espaces publics et privés ;
- La mise en valeur des cours d'eau en milieu urbain et périurbain ;
- L'intégration paysagère dans les documents d'urbanisme ;
- L'aménagement des entrées et sorties de bourgs.

Mis en place pour trois ans, le contrat pour le Paysage a pris fin en décembre 2010.

## La carte stratégique du bruit



*Conformément aux prescriptions de la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'est engagée dans l'élaboration de la cartographie sonore de son territoire. Disposant de la compétence relative à la lutte contre le bruit, elle a mandaté pour la réalisation de cette étude, le groupement SPC Acoustique / IRIS Conseil.*

La réalisation des cartes du bruit de la Communauté de Communes a permis d'évaluer les nuisances générées par les moyens de transport et les activités industrielles classées.

Les élus des communes membres ont été sensibilisés à cette démarche et à ses enjeux : une présentation s'est tenue auprès des Maires de la CCPOM le 3 mai 2010 pour exposer les principaux résultats de cette étude, puis aux conseillers municipaux des communes en novembre 2010.

Le Bureau Communautaire a approuvé les cartes de bruit le 13 décembre 2010. Elles ont ensuite été mises en ligne sur le site web de la CCPOM afin d'être consultables par tous. Les cartes ont également été transmises aux services de l'État dans l'objectif d'une cartographie du bruit à l'échelle européenne.

En 2011, la Communauté de communes va ainsi engager la phase suivante à savoir l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

## La gestion des pelouses calcaires par pâturage ovin

*Consciente de la richesse biologique et paysagère de ces espaces, la CCPOM s'est engagée dans l'entretien des pelouses calcaires.*

Depuis 2005, les pelouses calcaires du complexe «Fensch-Orne-Fontoy» sont pâturées en période printanière, estivale et automnale par les brebis de Monsieur Hottier, agriculteur à Fontoy, selon un plan de pâturage défini par le Conservatoire des Sites Lorrains.

L'accompagnement financier est assuré par la CAVF, la CCPOM, la commune de Fontoy, ainsi que par l'AREL et la DIREN. Pour l'année 2010, la Communauté de communes du Pays Orne Moselle a engagé 7 500 € pour soutenir cette action de sauvegarde de la biodiversité.

La convention avec les collectivités a pris fin en décembre 2010.



## L'implantation de panneaux pédagogiques sur le Fil Bleu—Partenariat avec la LPO

*Intéressés par l'aspect pédagogique des actions de la Ligue de Protection des Oiseaux de la Moselle, les élus de la CCPOM ont souhaité soutenir cette association à travers la pose de panneaux d'information et de nichoirs le long du Fil Bleu.*

Ainsi deux panneaux de présentation des milieux rencontrés sont installés aux entrées du parcours (coté Clouange et coté Moyeuve-Grande), et trois panneaux sont implantés à des points stratégiques afin de présenter les oiseaux susceptibles d'y être observés.

Une vingtaine de nichoirs et d'abris ont été posés pour favoriser la nidification des espèces cavernicoles et des sorties pédagogiques ont été proposées aux écoles.

La CCPOM a engagé 8 500 € pour soutenir cette action.

# L'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire

Les Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes ont été amenés, dans le courant de l'année 2002, à définir l'intérêt communautaire pour un certain nombre de compétences exercées par la C.C.P.O.M.

C'est ainsi que pour la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » ont été déclarés d'intérêt communautaire :

- l'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières;
- la mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire.

La Communauté de communes a, en 2010, accompagné financièrement une opération dans le cadre de cette compétence.

## Entrée « NORD » de la Commune de RONCOURT

La commune de RONCOURT a informé la Communauté de Communes, début 2009, qu'elle souhaitait, dans le cadre de cette compétence, bénéficier du soutien financier de la C.C.P.O.M. pour les travaux d'aménagement de l'entrée NORD de la Commune.

La participation financière de C.C.P.O.M., pour la réalisation de ces travaux, s'est élevée à 100 000,00 €.

## Signalétique d'intérêt communautaire Attribution de fonds de concours aux communes

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire et plus particulièrement de son axe stratégique I, la Communauté de communes du Pays Orne-Moselle a souhaité compléter la mise en place d'une signalétique communautaire pour les parcs d'activités, les équipements communautaires et les entrées de villes, et également, apporter une aide financière aux communes membres procédant à l'implantation ou au renouvellement de leur signalétique sur leur territoire.

Afin d'assurer une harmonie de cette signalétique, une convention définissant les caractéristiques de cette signalétique et conçue pour marquer l'appartenance au territoire communautaire et renforcer ainsi l'identité communautaire a été signée entre la CCPOM et les communes membres. Une procédure prenant la forme d'un accord-cadre a été lancée, à l'issue de laquelle les Etablissements LACROIX se sont vu attribuer le marché pour la fourniture et la pose de matériel de signalétique pour l'ensemble du territoire communautaire.

La Communauté de communes a, par ailleurs, décidé d'affecter chaque année une enveloppe budgétaire afin de permettre le versement de fonds de concours aux communes qui procèdent au renouvellement de la signalétique urbaine. Pour l'année 2009, cette enveloppe s'élevait à 160 000 € HT

L'éligibilité au fonds de concours est subordonnée d'une part aux opérations financées par les communes sur leurs fonds propres et d'un montant au minimum équivalent au fonds de concours communautaires, et d'autre part, aux matériels de signalétique énoncés dans l'accord-cadre de type « mono-mât », « bi-mâts » et de « jalonnement ».

## Versement d'un Fonds de concours à la Ville de ROMBAS

Au cours de l'année 2010 et dans le cadre de cette opération, la ville de ROMBAS, a transmis, les factures finalisées afférentes à la fourniture et à la mise en place du matériel de signalétique pour l'ensemble de son territoire communal.

Comme indiqué précédemment, la ville de ROMBAS a bénéficié d'un versement d'un fonds de concours de la part de la C.C.P.O.M. d'un montant égal à 50% de la dépense.

Montant Opération Signalétique pour la ville de ROMBAS:	23 432, 44 € HT
Montant Fonds de concours Versé par la C.C.P.O.M. :	11 716,22 €

# CCPOM

## LA GESTION, L'ÉLIMINATION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS



La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Ce service est assuré par plusieurs prestataires, sous le contrôle de la communauté: - la société SITA, pour la collecte des déchets résiduels;  
- la société COVED, pour la collecte sélective;  
- la société HAGANIS, pour le traitement (incinération et tri).

**15 627** tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2010 contre 16 034 tonnes en 2009.

### Gestion et exploitation des déchèteries communautaires

A la suite de l'appel d'offre qui a été lancé en juillet 2010, la gestion des déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte Marie-aux-Chênes a été confiée à la société BARISIEN, et la gestion de la déchèterie de Moulin Neuf a été confiée à la société COVED. Ce marché d'une durée de 5 ans a démarré au 01 novembre 2010 et arrivera à son terme le 31 octobre 2015.

### Signature d'une convention avec COLLECTORS :

Une convention pour la récupération gratuite de consommables informatiques dans les déchèteries communautaires a été signée en novembre 2010 avec la société « Collectors ».

La Communauté de communes du Pays Orne Moselle poursuit ses actions en faveur de l'amélioration de la qualité du cadre de vie de ses habitants. En lançant son 2<sup>ème</sup> PLH, la politique du logement et de l'habitat demeure un axe fort de développement pour les six prochaines années.

La politique du logement en 2010, c'est :

Le lancement du **2<sup>ème</sup> PLH**;

La poursuite de **l'opération programmée d'amélioration de l'habitat** et du soutien au **ravalement de façades** pour les particuliers;

La diversification de l'offre en logement par **l'aide au surcout foncier** en faveur des constructeurs et bailleurs de logement social privés ou publics;

L'aide à l'accession sociale à la propriété des ménages par le biais du dispositif **PASS-FONCIER**;

Un outil de veille active : le **5<sup>ème</sup> observatoire de l'Habitat**;

Un service d'aide et de conseil : les **permanences du CLLAJ** en faveur des jeunes et les **permanences de l'ADIL** pour les informations relatives au Logement;

La mise en place d'un **Espace Info Énergie**;

L'adhésion au **Fonds de Solidarité pour le Logement**.

## Le 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat

*Le précédent Programme Local de l'Habitat communautaire est arrivé à échéance en septembre 2009. Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi MOLLE, la CCPOM a commencé en 2010, l'élaboration de son nouveau PLH.*

Le Bureau Communautaire a délibéré le 9 novembre 2009 pour le lancement du deuxième PLH.

Le Bureau d'Études SEMAPHORES de Paris a été sélectionné afin de définir, suite à un état des lieux et un bilan du précédent PLH, les orientations et le programme d'actions de ce second PLH en concertation avec les partenaires. Le diagnostic a été présenté et validé au Comité de Pilotage le 15 décembre, permettant d'enclencher la seconde phase en janvier 2011.

Le second PLH va permettre à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

Au final, le PLH sera constitué de propositions concrètes, de manière à assurer une mise en œuvre opérationnelle immédiate, à la suite de son approbation et, garantir ainsi un véritable effet levier des actions retenues sur le territoire.

Cette étude est prévue pour une durée d'un an.

### 2010 - LE DIAGNOSTIC : temps forts

Octobre - Novembre : entretiens avec les élus des communes  
25 octobre : Comité Technique  
30 novembre : réunion des Maires  
15 décembre : Comité de Pilotage



# L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

*Axe IV du 1<sup>er</sup> PLH, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat vise à permettre aux propriétaires occupants modestes d'améliorer le confort de leur logement et aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'aides financières pour mettre sur le marché des logements décents.*

La CCPOM intervient en octroyant des subventions au moins égale à 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires bailleurs et abonde les subventions ANAH de 5 % pour les propriétaires occupants modestes, à 10 % pour les plus de 60 ans.

En 2010, 81 propriétaires occupants se sont vu octroyer 48 514,04 € d'aides de la CCPOM, et 158 468,64 € de l'ANAH pour des travaux d'amélioration de confort, tels que l'isolation, le remplacement de chaudière, ou encore de menuiseries. Le montant des travaux s'élève à 537 731 € et ont profité à plus de 75 % à des propriétaires occupants modestes de plus de 65 ans.

Des aides financières sont également accordées aux propriétaires bailleurs pour mettre sur le marché des logements de qualité. En contrepartie, un conventionnement est exigé, les loyers de ces logements sont alors soumis à des plafonds et les locataires doivent avoir des ressources inférieures à certains seuils. Ainsi, 32 logements locatifs ont pu être traités en 2010 dont 24 logements insalubres. Sur 1 483 837 € de travaux, la CCPOM a octroyé 74 191 € de subventions et l'ANAH 747 292 €.

L'OPAH, conclue pour une durée de trois ans, s'est achevée en décembre 2010.

Une demande a été effectuée auprès de l'ANAH afin de définir les modalités et les objectifs d'une nouvelle OPAH.

## L'Opération Ravalement de façades

*Depuis 2005, l'Opération Ravalement de Façades de la CCPOM vise à améliorer le cadre de vie des habitants en valorisant l'image du territoire et son patrimoine.*

Les bâtiments éligibles doivent avoir plus de vingt-cinq ans et se situer dans l'un des périmètres définis, en entrée de ville, centre-ville ou le long d'un axe structurant. Ces périmètres d'intervention sont régulièrement étendus. En 2010, le périmètre s'est étendu sur Moyeuve-Grande, Sainte Marie-aux-Chênes et Bronvaux, à la demande de ces communes.

Les résultats de cette opération sont satisfaisants, malgré une tendance à la baisse ces dernières années. En 2010, sur les 49 demandes enregistrées par les services, 31 ont été accordées par la commission. Le montant prévisionnel des subventions s'élève à 54 660 €, et est réparti entre la CCPOM et le Conseil Régional de Lorraine. Les travaux réalisés sont de 296 425 €.

### *Depuis 2008, début de l'OPAH*

#### Pour les propriétaires occupants :

**296 ménages** ont pu bénéficier d'aides pour améliorer le confort de leur logement  
**168 381 €** de subventions ont été accordées par la CCPOM  
**583 242 €** de subventions ont été accordées par l'ANAH  
**1 920 254 €** de travaux subventionnés  
En moyenne **39 %** du montant des travaux sont subventionnés

#### Pour les propriétaires bailleurs :

**100** logements  
**261 760 €** d'aides de la CCPOM  
**3 117 171 €** d'aides de l'ANAH  
**75 %** de logements en conventionnement classique  
**25 %** de logements en conventionnement très social  
**65 %** du montant des travaux subventionnés

## L'aide au surcoût foncier

*L'aide au surcoût foncier, mise en place depuis 2008, permet la prise en charge d'une part du surcoût foncier des opérations de construction ou d'acquisition-amélioration de logements sociaux, ceci afin de favoriser la production et la diversification de logements locatifs sociaux.*

Le surcoût est estimé dès lors que l'opération est concernée par un dépassement de la valeur foncière de référence, celle-ci étant définie réglementairement. La CCPOM participe à hauteur de 40% du surcoût foncier, dans une limite de 2 500 € par logement.

En 2010, la CCPOM a soutenu le bailleur MOSELIS pour la construction de 16 pavillons locatifs à Sainte Marie-aux-Chênes (dont 14 logements PLUS et 2 logements PLAI) pour un budget de 40 000 €.

*Depuis 2008 :*

**115 900 €** de subventions ont été accordés **par la CCPOM** Pour **86 logements**

## Le dispositif PASS-FONCIER

*En juillet 2009, le Bureau Communautaire a pris la décision de mettre en place ce dispositif sur la base d'un financement à parité avec les communes adhérentes. L'aide communale et communautaire est de 3 000 € pour les ménages composés de 3 personnes et moins, au-delà elle est de 4 000 €.*

Plusieurs critères d'éligibilité ont été fixés par le Bureau Communautaire :

*En 2010,*

**109 ménages** ont bénéficié du Pass-Foncier pour la construction de leur logement (dont 96 pour une maison individuelle et 13 pour un appartement)

**176 000 € d'aides** ont été accordées par la CCPOM et autant par les communes

- En 2009, ces aides étaient réservées aux logements individuels, puis en 2010, elles se sont étendues aux logements collectifs situés dans les résidences de moins de 12 logements;
- L'aide est attribuée uniquement aux projets de construction qui portent sur un terrain d'une superficie maximale de 8 ares et dont le prix de cession n'excède pas les 126 000 € HT ;
- Dans un objectif de lutte contre la spéculation, une durée minimale de 5 ans avant toute revente est fixée afin que les bénéficiaires du Pass-Foncier® n'utilisent pas ce dispositif pour faire une plus value financière.

## Le 5ème Observatoire de l'Habitat

*Comme préconisé dans le 1<sup>er</sup> PLH (axe stratégique N°1 – Action 2), l'observatoire de l'habitat est un outil de connaissance et d'aide à la décision au service des différents acteurs.*

Réalisée par l'AGURAM, la 5<sup>ème</sup> édition de l'observatoire de l'habitat est axée autour de 6 chapitres : une présentation du territoire SCoTAM, le fonctionnement du marché immobilier, l'état du parc actuel, le logement social, le logement des seniors et le logement des jeunes.

## Les partenariats – mise en place de permanences sur le logement

### L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle – ADIL 57

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2<sup>ème</sup> mercredi du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement.

En 2010, ce sont 205 ménages de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle qui ont bénéficié des services de l'ADIL. Le thème le plus fréquemment rencontré porte sur les obligations contractuelles dans le cadre d'un contrat de location. Mais l'ADIL est aussi en mesure de proposer une étude financière complète et approfondie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.

#### *Les thèmes des consultations en 2010 :*

**Rapports locatifs** : 68%

**Accession à la propriété et investissement locatif** : 8%

**Copropriété** : 6%

**Autres** : 18%

### Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ

En 2008, la CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanences, les jeunes de 18 à 25 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement. Depuis le début de la démarche, deux permanences mensuelles ont lieu au siège de la CCPOM, et depuis septembre 2010, une permanence supplémentaire a été mise en place tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

A/ à Sainte Marie-aux-Chênes pour les communes de Montois-la-Montagne, Sainte Marie-aux-Chênes et Roncourt;

B/ à Marange-Silvange pour les communes de Bronvaux, Marange-Silvange et Pierrevillers;

C/ à Moyeuve-Grande pour les communes de Rosselange, Clouange, Vitry-sur-Orne, Moyeuve-Grande et Moyeuve-Petite.

#### *En 2010, les permanences du CLLAJ ont permis :*

L'orientation **de 49 ménages**

L'accompagnement **de 25 ménages** dans leurs démarches

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette mission est effectué chaque trimestre, et un groupe de pilotage a été constitué afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences sur le territoire.

### L'Espace Info Énergie - EIE

Les Espaces Info Énergie ont été initiés par l'ADEME en 2001 afin de sensibiliser et d'informer le grand public sur les questions énergétiques. Les missions principales des Conseillers Info Énergie sont d'apporter des solutions concrètes aux particuliers pour mieux maîtriser leur facture d'énergie (chauffage, isolation, éclairage...), tout en recourant davantage aux solutions renouvelables (solaire, biomasse, géothermie...).

Lors de sa réunion de février 2007, le bureau communautaire a décidé d'adhérer à ce réseau, et de solliciter un conseiller Info Énergie pour deux permanences mensuelles au siège de la CCPOM. Cette mission a pris fin en mars 2010. Un nouvel EIE est en projet pour 2011.

#### *Des chiffres qui parlent :*

De juillet 2008 à mars 2010, le conseiller Info Énergie a renseigné **104 personnes**  
Le montant de la prestation, assurée par le CALM, est de **10 000 € HT par an.**

## L'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement

*Lors de sa réunion du 10 mai 2010, le Bureau Communautaire a délibéré pour l'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2010.*

Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Général de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1<sup>er</sup> loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compteur, ...).

En 2010, les participations financières versées par le FSL sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle se sont élevées à 331 013,36 € pour 1 579 ménages. La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à 16 012,50 € pour 2010. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.

# CCPOM



## LA PETITE ENFANCE

**OBJECTIF** : Mise en œuvre de la politique petite enfance en vue de répondre aux besoins de garde des jeunes enfants, et aux spécificités du territoire communautaire.

L'étude pré-opérationnelle rendue en 2009 a dévoilé, au regard des besoins des familles, un manque de structures dédiées à la garde des jeunes enfants au sein de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Face à ce constat, les communes de la CCPOM ont décidé de lui confier la compétence petite enfance. Ainsi, le Conseil communautaire a, lors de sa séance du 11 février 2010, décidé, à l'unanimité des votants, de mettre en œuvre cette compétence.

Ainsi, depuis juillet 2010, il a été entrepris la construction et le financement de quatre centres multi accueil répartis sur l'ensemble du territoire communautaire :

- Amnéville : 60 places d'accueil. L'ouverture est prévue pour début 2012.
- Marange-Silvange pour les Côtes de Moselle : 30 places d'accueil extensibles à 40. L'ouverture est prévue pour début 2013.
- Parc Belle-Fontaine pour la Vallée de l'Orne: 30 places d'accueil extensibles à 40. L'ouverture est prévue pour début 2013.
- Sainte Marie-aux-Chênes pour le Plateau : 30 places d'accueil extensibles à 40. L'ouverture est prévue pour début 2014.

De plus, un Relais Assistante Maternelles (RAM) intercommunal a été créé par extension géographique du RAM d'Amnéville.

### ETAPES CLES :

**11 février 2010**(Conseil Communautaire) : prise de compétence

**Juillet 2010** : réception de l'arrêté préfectoral validant définitivement la prise de compétence

**08 juillet 2010** (Conseil Communautaire) : complément à la prise de compétence pour la halte-garderie et le Relais Assistante Maternelle

**Septembre 2010** : démarrage de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée au bureau d'études ASCISTE (Tinqueux)

**Novembre 2010** : Choix de la maîtrise d'œuvre (pas de dossier pour Amnéville) :

KL Architectes pour Ste-Marie-aux-Chênes

In Situ Architectes pour Clouange

JD Cochet pour la vallée de l'Orne

**15/12/2010** : Remise des APS (Avant Projet Sommaire)

**Décembre 2010** : réception du 2<sup>ème</sup> arrêté préfectoral

# CCPOM

## ACTIONS TRANSVERSES

### Les Conventions de Partenariat

Voici la liste des manifestations locales ayant fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2010 dans le cadre de la promotion de l'identité communautaire :

⊗ **Demi-finale Coupe de France Amateurs Seniors Hommes de Boxe** – Association « Rosselange Boxing Club »;

⊗ **Championnat d'Europe de Danse**—Association "Rock'n roll";

⊗ Concours de danse et de chant « **Orne Académy** » - Office Municipal d'Animation et de Promotion de la ville de Clouange;

⊗ **Semi-marathon – Association « Semi Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne »** (SMIVO) ;

⊗ **Carnaval** de Rosselange — Association « Les joyeux Carnavaliers »;

⊗ Festival d'humour professionnel « **La Petite Semaine du Rire** » - Association Art'Scène;

⊗ Course cycliste « **Circuit de Lorraine** » – Association « Circuit de Lorraine »;

⊗ **Insolivres 2010** avec la participation de 9 bibliothèques (Amnéville, Clouange, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuvre-Grande, Rombas, Rosselange, Sainte-Marie-Aux-Chênes, Vitry/Orne);

⊗ BUZZ DANS LA VILLE, tournoi de basket inter-quartier—Association Sportive du Plateau Section Basket;

⊗ Festival de Music Country "**Marange Texas**" - Association "Les Mâts de Cocagnes";

⊗ **Grand tournoi OPEN dames/messieurs**—Association « Tennis Club Amnéville »;

⊗ **Fête de la Saint Laurent**— Commune de Bronvaux;

⊗ **Fête de la Vigne et des Traditions Lorraines** – Association « Les Mâts de Cocagnes ».

25 950 € de subventions versées pour les partenariats en 2010



## Le magazine d'information intercommunal

En 2010, deux numéros de nouveau magazine intercommunal ont été édités.

### Le numéro 4 en juin 2010.

Ce numéro est constitué des informations et rubriques suivantes :



Edito du Président

Petite enfance : note sur la prise de compétence et présentation sommaire des projets

Zoom sur les parcs d'activités communautaires et les partenaires

Présentation des travaux réalisés sur le PAC de Champelle

Publicité pour les parcelles et cellules disponibles au sein du PAC Belle Fontaine

Note sur les deux nouvelles enseignes implantées sur le PAC Belle Fontaine

Note sur la pépinière d'entreprises HOMEGAL

Présentation de la Commune de Rombas

Note concernant le budget 2010 de la CCPOM

Rendez-culturels sur le territoire de la CCPOM et informations pratiques concernant les partenaires de la CCPOM

### Le numéro 5 en novembre 2010.

Ce numéro est constitué des informations et rubriques suivantes :



Edito du Président

Zoom sur les projets concernant les parcs d'activités communautaires

Champelle et Belle Fontaine, ainsi qu'un état des lieux des parcelles disponibles au sein du PAC Belle Fontaine.

Note sur les projets engagés suite à la prise de compétence « Petite Enfance ».

Dossier relatif à l'habitat (élaboration du 2<sup>ème</sup> PLH de la CCPOM, bilan du dispositif Pass-Foncier, présentation de l'ADIL 57).

Note informant sur l'état d'avancement du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine.

Présentation de la Commune de Vitry-sur-Orne Note présentant les quatre déchèteries communautaires.

Infos pratiques : demande de subvention pour un ravalement de façades, les partenaires dans les domaines de l'habitat, de l'environnement et du développement économique.

Rendez-culturels sur le territoire de la CCPOM

## Mise en œuvre du projet d'élaboration d'un livret touristique de la CCPOM

La Communauté de Communes a décidé d'élaborer un livret qui présente le territoire sous différents aspects et propose aux lecteurs différents circuits et idées de découverte.

L'éditeur SERGE DOMINI a été sélectionné pour l'élaboration de ce guide.

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2010

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

## **1 Les indicateurs techniques**

### **1.1 La collecte des déchets**

#### **1.1.1- L'organisation de la collecte des déchets résiduels**

Le nombre d'habitants (population municipale – pas de double compte) desservis en porte à porte est de 53 091.

COMMUNES	Nombre d'habitants
AMNEVILLE	10 129
BRONVAUX	544
CLOUANGE	3 904
MARANGE SILVANGE	5 823
MONTOIS LA MONTAGNE	2 375
MOYEVRE GRANDE	8 119
MOYEVRE PETITE	508
PIERREVILLERS	1 475
ROMBAS	10 137
RONCOURT	725
ROSSELANGE	2 960
SAINTE MARIE AUX CHENES	3 625
VITRY SUR ORNE	2 767
TOTAL	53 091

En 2010, le service a été assuré par la Société SITA dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008.



Ce marché d'une durée de 5 ans, arrivera à son terme le 31 octobre 2013.

## Description du service

La collecte des ordures ménagères est organisée une fois par semaine (sauf pour les secteurs d'habitat collectif et les centres-villes).

### Les moyens matériels

- 4 Bennes de 26 tonnes
- châssis Renault Premium
- 3 Bennes SEMAT, lève conteneurs automatiques
- 1 Benne EUROVOIRIE, lève conteneurs semi- automatiques

### Les moyens humains (12 personnes – 4 équipes)

- 4 chauffeurs
- 8 ripeurs

### Les tonnages collectés

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
<b>2010</b>	<b>15 566,46</b>	<b>293,20</b>	<b>61,50</b>	<b>1,16</b>	<b>15 627,96</b>	<b>294,36</b>
<b>2009</b>	<b>15 962,64</b>	<b>302,37</b>	<b>71,90</b>	<b>1,36</b>	<b>16 034,19</b>	<b>303,73</b>
<b>2008</b>	<b>15 886,91</b>	<b>300,94</b>	<b>87,28</b>	<b>1,65</b>	<b>15 974,19</b>	<b>302,59</b>
<b>2007</b>	<b>16 172,85</b>	<b>301,95</b>	<b>92,10</b>	<b>1,74</b>	<b>16 264,95</b>	<b>308,09</b>

### Les unités d'œuvres en 2010

- ✚ km de service : 140 123
- ✚ marche-arrières : 256
- ✚ gas-oil utilisé pour le service : 84 434 litres
- ✚ heures de service : 8 528

### La sécurité

En 2010, 1 accident avec arrêt de travail (22 jours) suite à une agression sur la voie publique pendant la collecte sur le territoire de la CCPOM.

#### **1.1.2- L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers**

La collecte des autres déchets ménagers est organisée, soit en porte à porte, soit en apport volontaire

##### ***1.1.2.1 La collecte sélective en porte à porte***

###### **Description du service**

Une collecte sélective en porte à porte est organisée sur l'ensemble du territoire une fois par semaine. Cette collecte est effectuée en caissettes pour les 13 communes.

En 2010, le service a été assuré par la Société COVED dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008.

Ce marché, d'une durée de 5 ans, arrivera à son terme le 31/10/2013

#### Différents types de matériaux sont collectés

- ✚ Le papier,
- ✚ Le verre,
- ✚ Les emballages plastiques, métalliques, tétrabriques, cartonnettes.

#### Les moyens matériels

- ✚ 3 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 14 tonnes
- ✚ 4 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 15 tonnes.

#### Les moyens humains

- ✚ 6 chauffeurs
- ✚ 5 Rippeurs
- ✚ 2 chauffeurs/rippeurs

#### Les tonnages collectés

Année	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
<b>2010</b>	<b>1 342,43</b>	<b>1 291,98</b>	<b>316,26</b>	<b>559,56</b>	<b>3 510,23</b>	<b>66,11</b>
2009	1 378,00	1 263,79	297,46	539,97	3479,22	65,83
2008	1 379,12	1 332,87	287,22	530,76	3 529,97	66,87
2007	1 431.23	1 322.27	310.63	507.06	3 571.19	67.65

#### Les unités d'œuvre en 2010

- ✚ Km de service : 123 030 KM
- ✚ Gas-oil utilisé : 62 245,41 litres

#### **1.1.2.2 L'apport volontaire**

##### Les déchèteries

Pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle de se débarrasser de leurs déchets encombrants ou de leurs déchets spéciaux ne pouvant pas être ramassés lors des tournées normales de collecte des ordures ménagères. la C.C.P.O.M. dispose de quatre déchèteries implantées à AMNEVILLE, MARANGE SILVANGE, MOYEUVRE GRANDE et SAINTE MARIE AUX CHENES.

A la suite d'un appel d'offres qui a été lancé en juillet 2010, l'exploitation de ces déchèteries a été confiée :

- ✚ A la société BARISIEN pour les déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte Marie aux Chênes,
- ✚ A la société COVED pour la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf.

## DECHETERIE D'AMNEVILLE « MOULIN NEUF»

### Situation

Elle est implantée sur un terrain situé à la limite des bans communaux d'AMNEVILLE et de VITRY-SUR-ORNE, au lieudit « Moulin Neuf ».


Son fonctionnement est assuré par la Société COVED depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2005.

### Equipement

DESCRIPTION		NOMBRE	DESTINATION
<b>Bennes de 30m<sup>3</sup> ouvertes</b>		14	3 pour les déchets verts
			3 Tout venant
			3 Pour le bois
			2 pour la ferraille
			1 Pour les pneus
			2 Réserve
<b>Bennes de 30m<sup>3</sup> fermées</b>	ouvertes	1	1 Pour les cartons
	fermées	2	2 Pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
<b>Bennes de 8 m<sup>3</sup></b>		3	pour les gravats (2+1 réserve)
<b>Benne de 15 m<sup>3</sup> fermée</b>		1	pour les bidons vides
<b>Borne</b>		1	pour l'huile de moteur
<b>Borne</b>		1	pour l'huile végétale
<b>Caisses palettes</b>		11	Pour les batteries/peinture/solvants(DMS)
<b>Fûts</b>		Plusieurs	pour récupération des piles

### Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

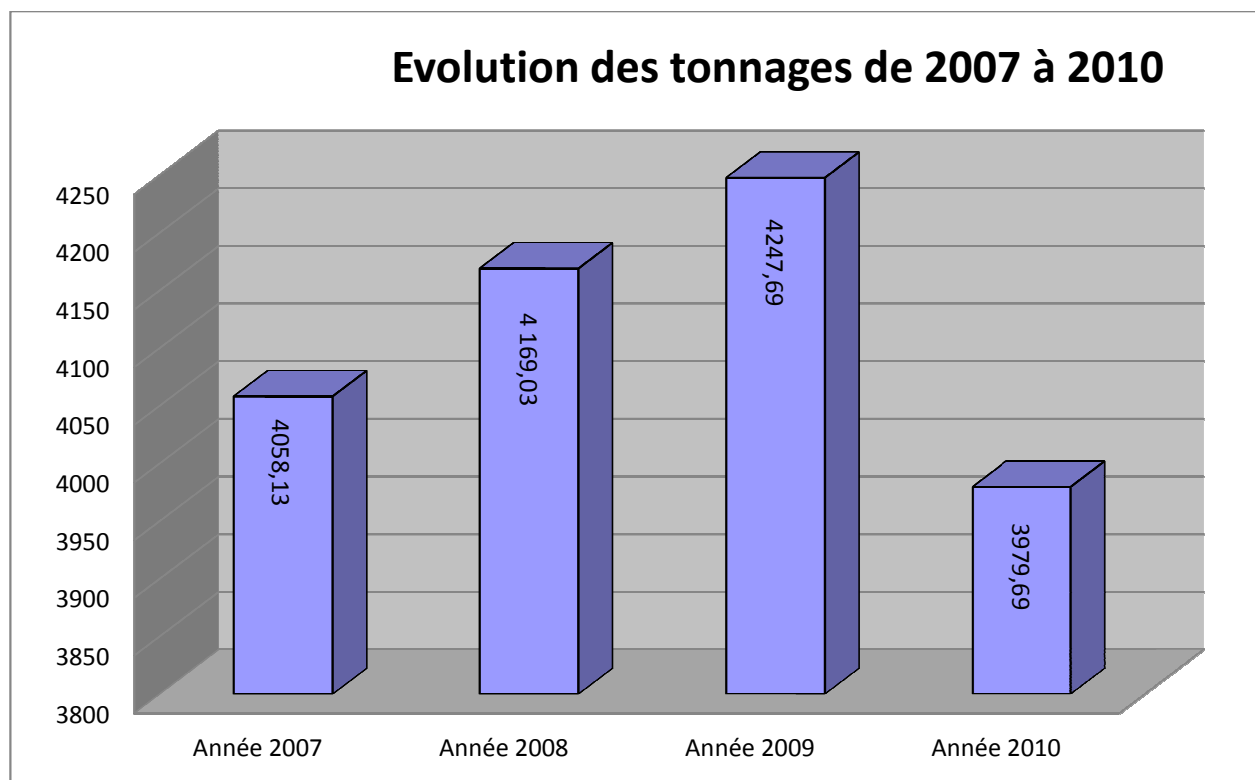
 Cime-Moselle	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

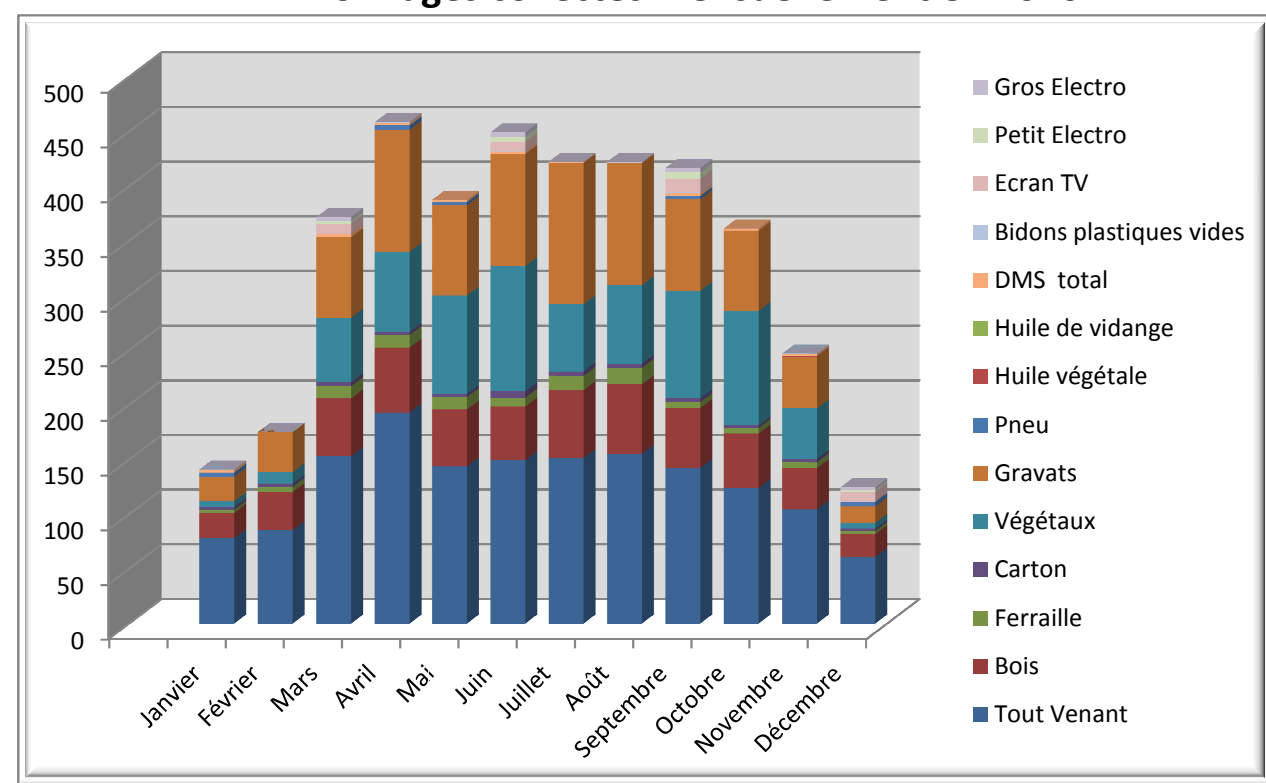
Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

## Tonnages collectés en 2010

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés			
	2007	2008	2009	2010
<b>Tout Venant</b>	2206,81	1 528,24	1605,94	<b>1 540,44</b>
<b>Bois</b>		567,24	527,34	<b>560,16</b>
<b>Végétaux</b>	700,38	754,17	820,12	<b>739,66</b>
<b>Gravats</b>	849,58	1 004,26	963,78	<b>890,22</b>
<b>Huile moteur</b>	6,77	0	0	<b>0</b>
<b>Huile végétale</b>	1,11	1	0	<b>0,46</b>
<b>Pneus</b>	7,02	8	9,90	<b>17,8</b>
<b>Ferraille</b>	149,63	128,82	126,00	<b>96,4</b>
<b>Carton</b>	42,38	43,38	34,34	<b>39,54</b>
<b>Déchets Ménagers Spéciaux</b>	21,86	29,9		<b>22,37</b>
<b>Bidons vides</b>	6,86	6,42	4,98	<b>4,68</b>
<b>Petit électroménager</b>	35,29	37,24	15,67	<b>14,78</b>
<b>Gros électroménagers</b>	30,44	33,63	39,55	<b>13,91</b>
<b>Ecran</b>		33,73	33,48	<b>39,27</b>
<b>TOTAL</b>	4 058,13	4 169,03	4 247,69	<b>3 979,69</b>



## Tonnages collectés mensuellement en 2010



### Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme modulaire en béton équipée de 16 quais.

Elle est par ailleurs dotée d'un local de gardien avec douche et WC ainsi que d'un local DMS.

### L'accueil des Professionnel à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf

Le Bureau communautaire a décidé d'autoriser les professionnels à accéder à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf, en contrepartie de l'achat de tickets.

Les tickets sont valables uniquement pour un passage et sont fonction du véhicule utilisé :

- ✚ Forfait catégorie 1 : 20€ le ticket  
(Véhicule dont la charge utile est inférieure à 800Kg)
- ✚ Forfait catégorie 2 : 35€ le ticket  
(Véhicule, dont la charge utile est comprise entre 801Kg et 1500Kg)

Les tickets sont vendus sous la forme de carnet de 5 tickets et leur vente a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Bilan de la vente de Tickets d'accès des professionnels à la Déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf pour l'année 2010

Type de carnet	Quantité vendue					Produit de la vente				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Carnet catégorie 1	2	12	3	9 carnets + 1 ticket	8 carnets	200 €	1 200 €	300 €	920€	800
Carnet catégorie 2	19	36	34	17 carnets + 4 tickets	13 carnets	3 325 €	6 300 €	5 950 €	3 115€	2275
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>48</b>	<b>37</b>	<b>27 carnets + 5 tickets</b>	<b>21 carnets</b>	<b>3 525 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>6 250 €</b>	<b>4 035€</b>	<b>3075</b>

## DECHETERIE DE MARANGE SILVANGE

### Situation

Cette déchèterie est implantée sur un terrain de 3 500 m<sup>2</sup> situé dans la zone artisanale de JAILLY

### Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de sept quais, surélevés, avec piste périphérique en macadam.

Elle est constituée de :

- 7 quais et un 8ème de réserve pour recevoir les bennes de 10 ou 33m<sup>3</sup> suivant les besoins,
- 1 aire béton prévue pour recevoir 2 bennes : 1 pour la récupération des pneumatiques (15m<sup>3</sup>) et 1 pour la récupération des pots vides (15m<sup>3</sup> couverte),
- 2 plates-formes en béton pour recevoir du mobilier urbain ou réfrigérateurs,
- 1 emplacement pour les huiles (mobilier urbain),
- 1 point d'eau extérieur,
- Un éclairage public de l'ensemble,
- Signalisation interne.

Elle est équipée d'un local de gardien avec douche et WC, ainsi que d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 15m<sup>2</sup> par local.


### **Equipement physique de la déchèterie**

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Benues de 30m <sup>3</sup>	8	2	pour les déchets verts
		1	Pour le bois
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	Réserve
		1	pour les cartons (benne couverte)
Benue de 25m <sup>3</sup>	1	pour les pneumatiques	
Benue de 15m <sup>3</sup>	1	1	pour les emballages souillés (benne fermée)
Benue de 9m <sup>3</sup>	2	1	pour les gravats
		1	Réserve (pour les gravats)
Benue ECO-DEI 5 m <sup>3</sup>	1	pour les bidons de peinture vides	
Bloc avec conteneur	1	pour l'huile de vidange et bac récupérateur de bidons vides	
Conteneur	1	pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Box palette	2	PAM	
Conteneur 240 L	1	Cartouches d'encre	

Elle dispose d'un local pour les déchets ménagers spéciaux (DMS).

## Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

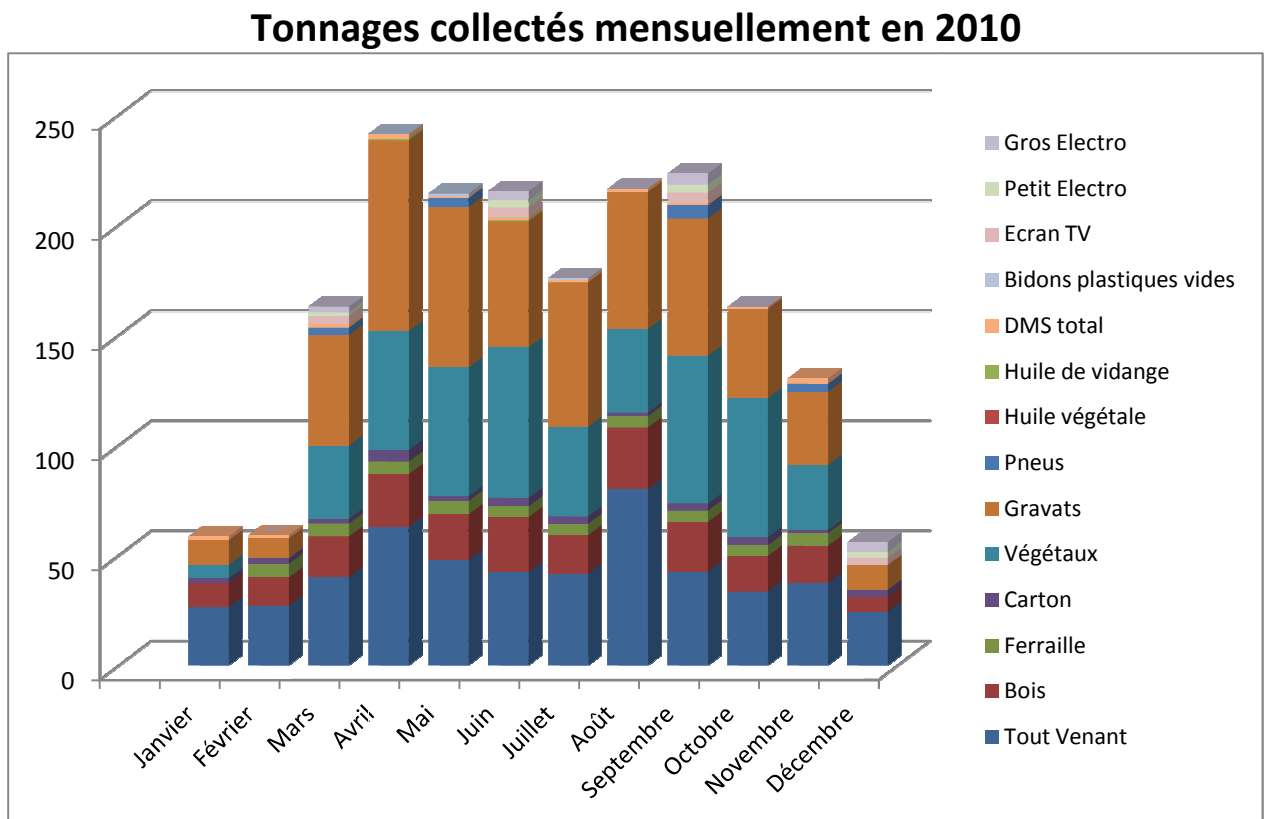
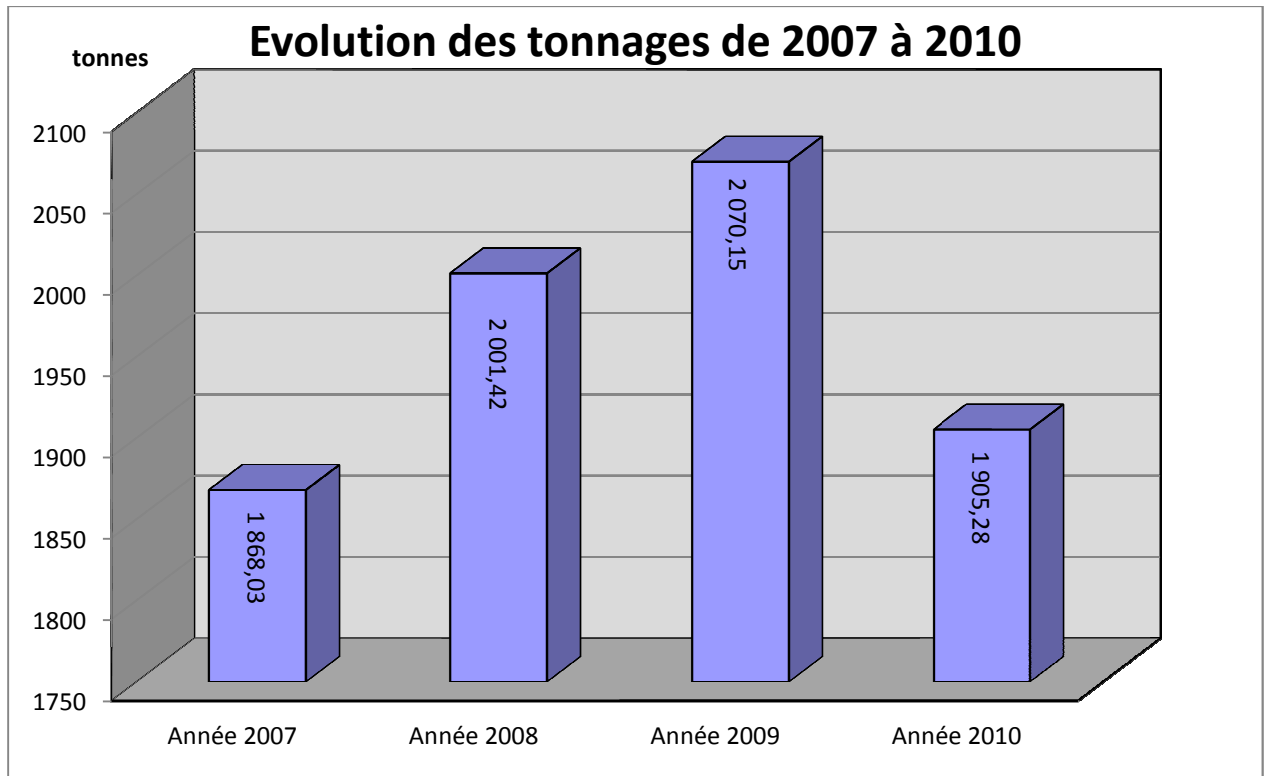
 ORNE-MOSELLE MÉTROPOLITAIN DE DÉCHÈTERIE	HIVER	ETE
LUNDI	9H30-12H00	9H30-12H00
MARDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé mis en place par le prestataire de service.

## Tonnages collectés en 2010

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés			
	2007	2008	2009	2010
<b>Tout Venant</b>	634.25	7 367,2	472,44	<b>506,04</b>
<b>Végétaux</b>	440.85	454,28	502,66	<b>458,90</b>
<b>Gravats</b>	602.10	640,02	734,14	<b>561,76</b>
<b>Huile moteur</b>	4.95	3,24	9,09	<b>1,53</b>
<b>Huile végétale</b>	0.8	0,8	0	<b>0</b>
<b>Pneus</b>	4.36	3,88	10,54	<b>17,12</b>
<b>Ferraille</b>	101.57	63,16	70,50	<b>54,66</b>
<b>Carton</b>	27.98	39,20	30,54	<b>34,44</b>
<b>Déchets Ménagers Spéciaux</b>	26.77	18,77	14,33	<b>16,39</b>
<b>Bidons vides</b>	1.58	0,82	4,34	<b>3,66</b>
<b>Petit Electroménager</b>	22.82	22,20	11,55	<b>10,86</b>
<b>Gros Electroménager</b>	0	11,60	22,08	<b>16,55</b>
<b>Ecran</b>		13,97	14,71	<b>15,42</b>
<b>Bois</b>			173,04	<b>219,98</b>
<b>TOTAL</b>	1 868.03	2 001,42	2070,15	<b>1 916,31</b>





## DECHETERIE DE MOYEUVRE-GRANDE

### Situation

Cette déchèterie est implantée sur un nouveau site aménagé à la périphérie du parc d'activités communautaire «Deux Rivières » (Rue de l'Avenir).


Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

### Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
<b>Bennes de 30m<sup>3</sup></b>	10	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	Pour le bois
		1	Pour les pneus
		2	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	Secours (réserve)
<b>Benne de 9m<sup>3</sup></b>	2	pour les gravats	
<b>Benne ECO-DEI de 15m<sup>3</sup></b>	1	pour les emballages souillés	
<b>Benne ECO-DEI de 5m<sup>3</sup></b>	1	pour les pots de peinture vides	
<b>Borne</b>	1	pour l'huile de vidange	
<b>Fûts</b>	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
<b>Armoire</b>	1	Pour les DMS	

### Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

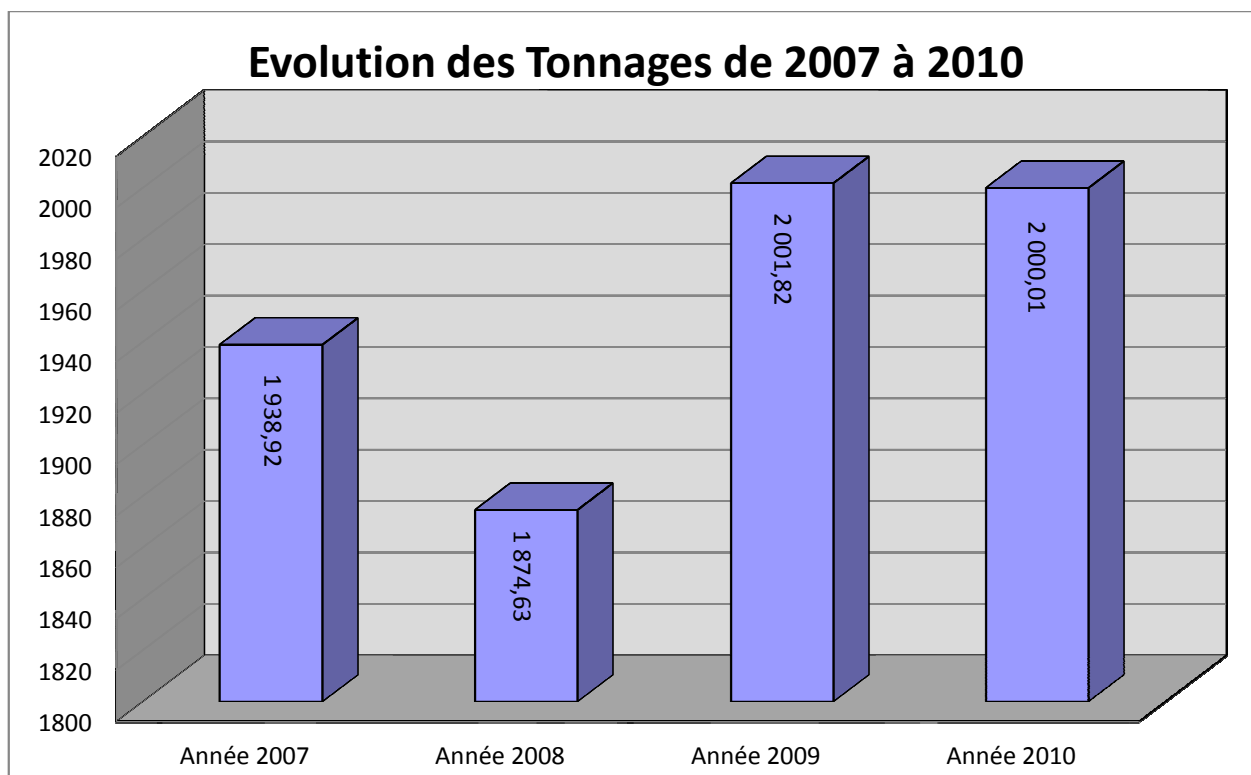
	HIVER	ETE
LUNDI	9H30 - 12H00	9H30 - 12H00
MARDI	9H30 - 12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

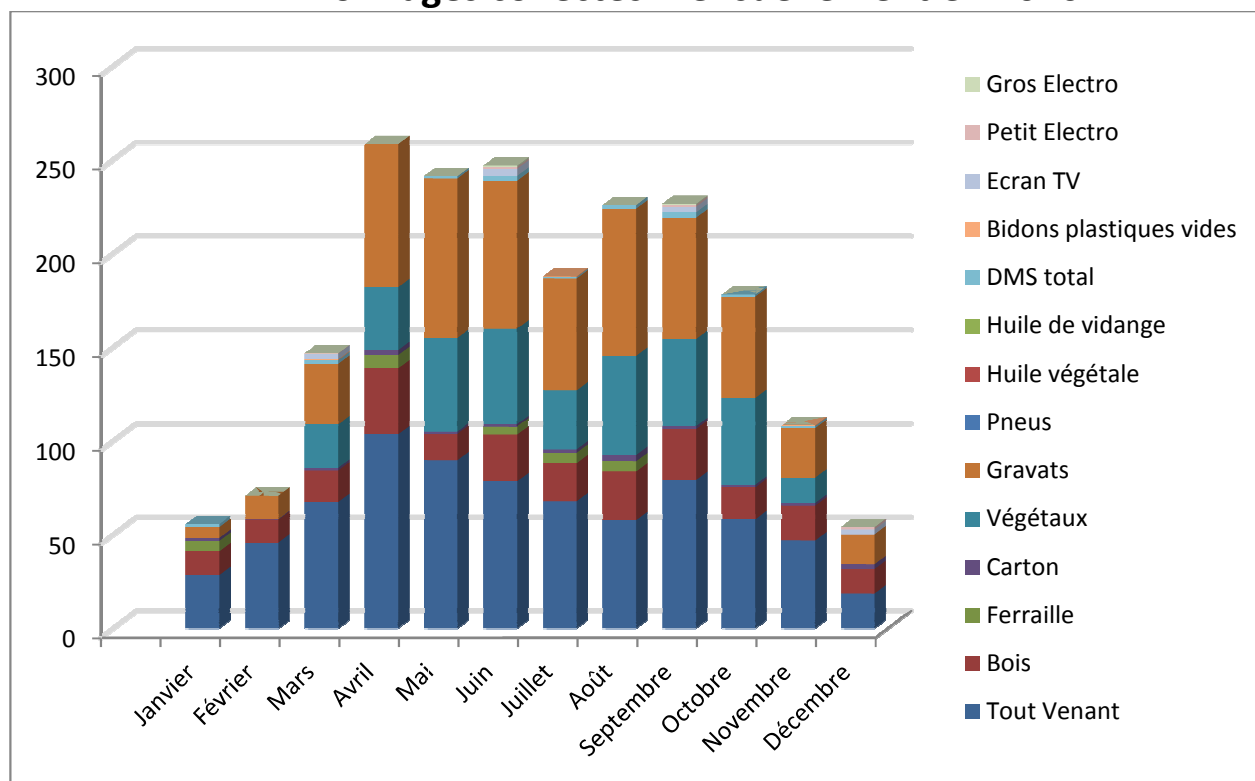
Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

### Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés			
	2007	2008	2009	2010
<b>Tout Venant</b>	845.41	919,70	780,68	<b>742,08</b>
<b>Végétaux</b>	297.52	307,10	412,88	<b>348,36</b>
<b>Gravats</b>	611.98	529,80	456,64	<b>390,28</b>
<b>Huile moteur</b>	5.62	0	0	<b>0</b>
<b>Huile végétale</b>	0.4	0	0	<b>0</b>
<b>Pneus</b>	4.3	3,76	8,70	<b>0</b>
<b>Ferraille</b>	121.08	68,22	74,16	<b>27,9</b>
<b>Carton</b>	16.67	14,58	17,38	<b>20,38</b>
<b>Déchets Ménagers Spéciaux</b>	17.17	12,61	11,25	<b>14,48</b>
<b>Bidons vides</b>	0	1,04	2,46	<b>1,5</b>
<b>Petit Electroménager</b>	15.13	9,68	6,46	<b>3,44</b>
<b>Gros Electroménager</b>	3.64	5,59	10,28	<b>1,40</b>
<b>Ecran</b>		3,16	14,49	<b>12,22</b>
<b>Bois</b>			206,44	<b>237,96</b>
<b>TOTAL</b>	1 938.92	1 874,63	2 001,82	<b>2 000,01</b>



## Tonnages collectés mensuellement en 2010



### Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de 9 quais surélevés avec piste périphérique en macadam : 8 quais et le 9<sup>ème</sup> en réserve pour recevoir des bennes de 30m<sup>3</sup>.

Elle dispose par ailleurs d'un local gardien avec douche et WC ainsi qu'un local à DMS (Déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 12m<sup>2</sup> par local.

## DECHETERIE DE SAINTE MARIE AUX CHENES

### Situation

Cette déchèterie est implantée sur le site de la zone industrielle « IDA » à l'entrée de Sainte Marie aux Chênes, Rue Antoine MENARD.


### Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Benues de 30m <sup>3</sup>	8	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	pour les pneumatiques
		1	Pour le bois
Benue de 15 m <sup>3</sup>	3	1	pour les emballages souillés
Benue de 9m <sup>3</sup>	2	pour les gravats	
Benue ECO-DEI de 15m <sup>3</sup>	1	pour les emballages souillés	
Benue ECO-DEI de 5m <sup>3</sup>	1	pour les pots de peinture vides	
Conteneur	1	pour l'huile de vidange avec bac récupérateur pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Cette déchèterie dispose par ailleurs d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux).

### Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

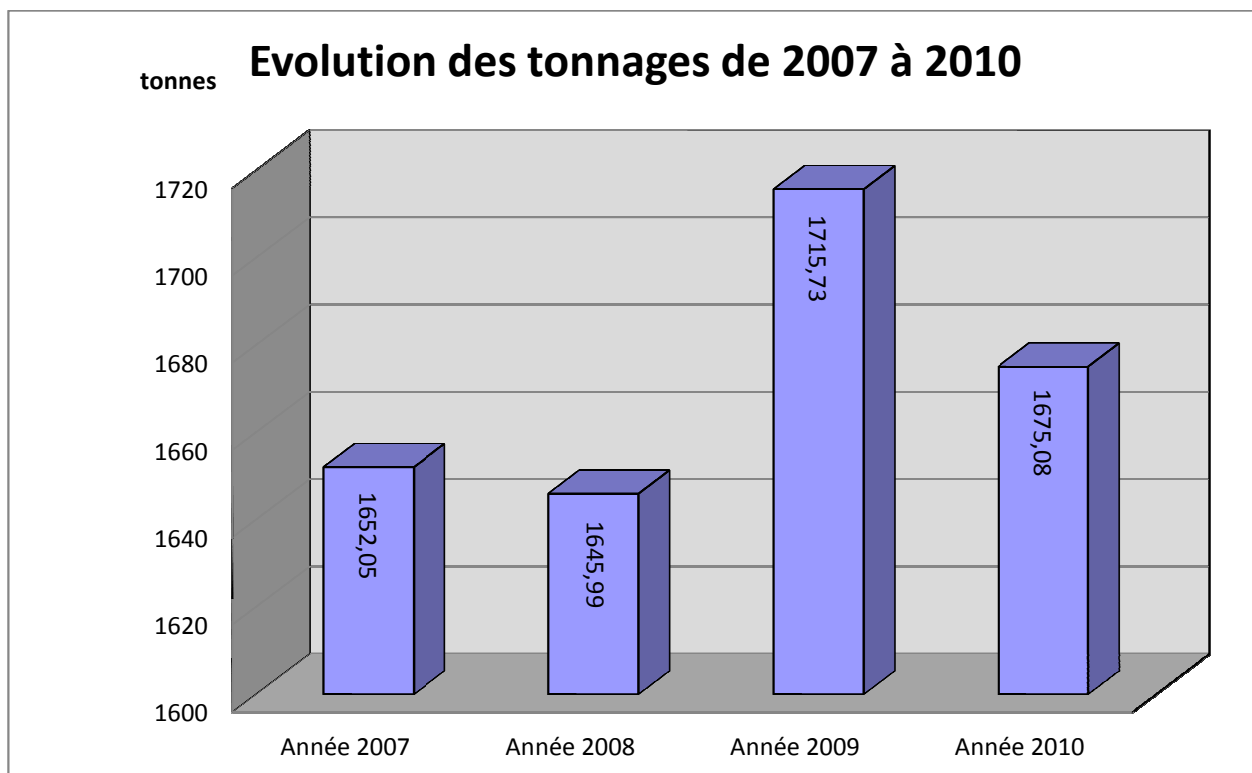
	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

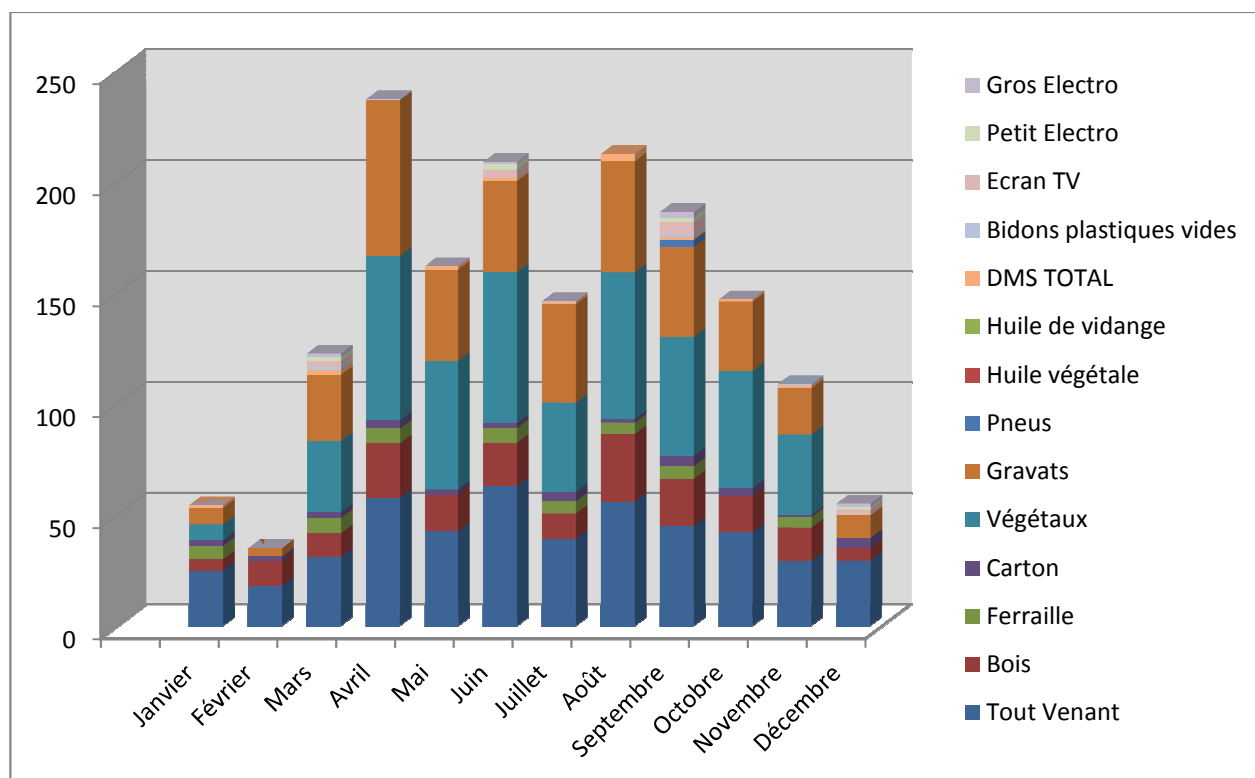
Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

### Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés			
	2007	2008	2009	2010
<b>Tout Venant</b>	580.30	558,56	429,16	<b>476,94</b>
<b>Végétaux</b>	422.65	418,96	468,28	<b>488,10</b>
<b>Gravats</b>	482.70	522,30	495,94	<b>390,46</b>
<b>Huile moteur</b>	2.97	2,43	3,87	<b>0</b>
<b>Huile végétale</b>	1.03	0	0,42	<b>0</b>
<b>Pneus</b>	5.4	4,76	3,18	<b>3,28</b>
<b>Ferraille</b>	87.42	61,44	59,24	<b>47,06</b>
<b>Carton</b>	24.15	23,06	29,08	<b>34,96</b>
<b>Déchets Ménagers Spéciaux</b>	15.11	14,65	13,64	<b>13,22</b>
<b>Bidons vides</b>	1.02	1,28	3,46	<b>4,10</b>
<b>Petit Electroménager</b>	26.30	20,54	11,86	<b>7,27</b>
<b>Gros Electroménager</b>	0	9,84	18,73	<b>6,92</b>
<b>Ecran</b>		8,06	12,26	<b>14,47</b>
<b>Bois</b>			164,60	<b>188,10</b>
<b>TOTAL</b>	1 667.16	1 645,99	1715,73	<b>1 675,08</b>

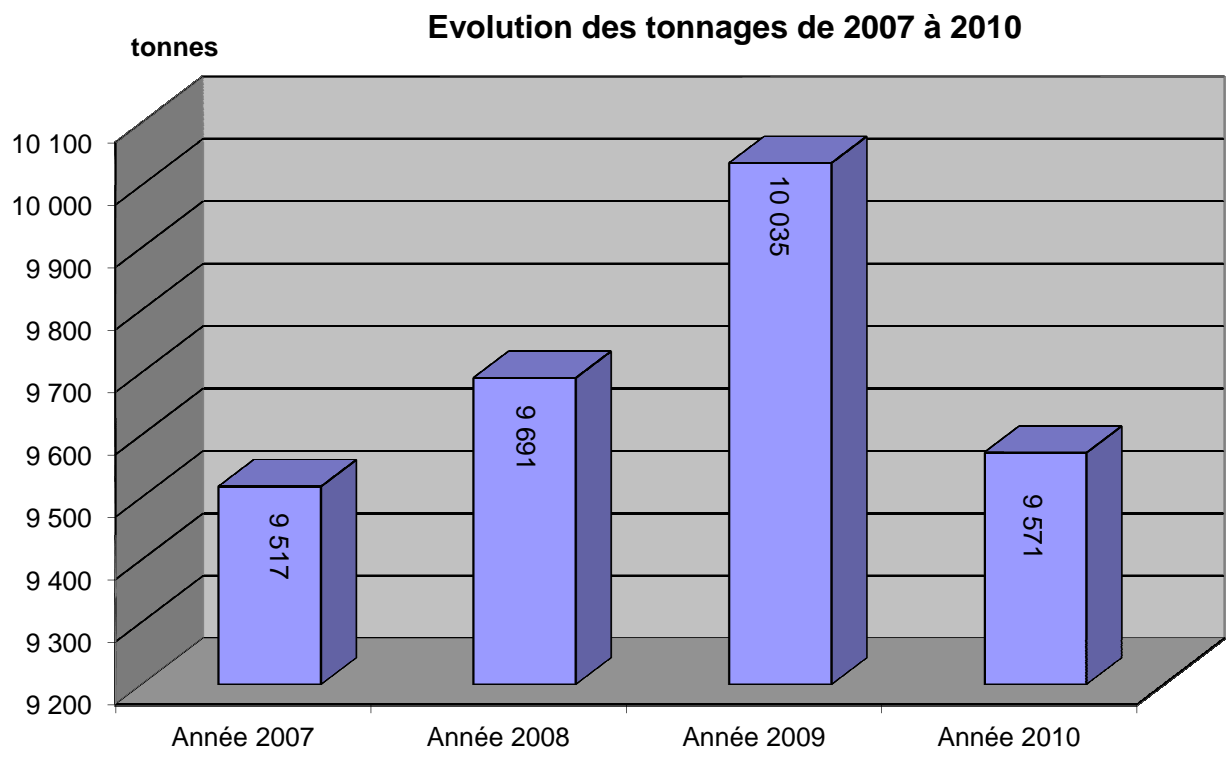


## Tonnages collectés mensuellement en 2010



## Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires

<u>Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires</u>	
<u>2007 - 2010</u>	
<b>Année</b>	<b>Tonnages</b>
2007	9 517
2008	9 691
2009	10 035,39
<b>2010</b>	<b>9 570</b>



### Les Points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ils sont destinés à recueillir essentiellement le papier et le verre et, pour certaines communes, les emballages ménagers.

Ils sont répartis comme suit:

COMMUNES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
AMNEVILLE	22	7	5
BRONVAUX	0	1	0
CLOUANGE	7	5	7
MARANGE-SILVANGE	11	12	0
MONTOIS-LA-MONTAGNE	7	6	0
MOYEUVE-GRANDE	9	5	4
MOVEUVRE-PETITE	2	2	1
PIERREVILLERS	3	3	0
ROMBAS	18	7	7
RONCOURT	3	2	0
ROSSELANGE	7	4	1
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	6	7	0
VITRY-SUR-ORNE	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>61</b>	<b>26</b>



En 2010, 2 bulles vertes (pour la collecte du verre), 5 bulles bleues (pour la collecte du papier), 2 bulles jaunes (pour la collecte des emballages) ont été incendiées :

- ✚ Moyeuve Grande : 2 bulles bleues
- ✚ Rosselange : 1 bulle jaune+1 conteneur jaune
- ✚ Vitry Sur Orne : 1 bulle verte, 1 bulle bleue et 1 bulle jaune
- ✚ Moyeuve Petite : 1 bulle bleue et 1 bulle verte
- ✚ Rombas : 23 conteneurs (7 verts, 7 bleus, 9 jaunes)

Seules les bulles vertes pour la collecte du verre ont été remplacées.

Et ont permis de collecter les tonnages suivants :

Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab.
<b>2010</b>	<b>347,18</b>	<b>301,2</b>	<b>46,16</b>	<b>694,52</b>	<b>13,08</b>
<b>2009</b>	<b>375,34</b>	<b>344,8</b>	<b>47,82</b>	<b>767,96</b>	<b>14,55</b>
<b>2008</b>	<b>389,92</b>	<b>343,26</b>	<b>45,66</b>	<b>778,74</b>	<b>14,75</b>
<b>2007</b>	<b>400 69</b>	<b>367.18</b>	<b>45.36</b>	<b>813.33</b>	<b>15.40</b>

## **Composteur**

En 2010, 131 composteurs de 450 litres ont été vendus aux particuliers au prix de 20€ soit une recette de 2 620,00 €)

## **1.2 Le Traitement des déchets**

Les déchets résiduels collectés sur l'ensemble du territoire communautaire sont traités depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2006 au centre de valorisation des déchets de METZ par la Régie HAGANIS, qui a été retenu à la suite de l'appel d'offre qui a été lancé courant 2006.

Les produits issus de la collecte sélective ont été acheminés vers le centre de tri HAGANIS à METZ qui a été retenue à la suite de l'appel qui a été lancé en 2008.

## 2 Les Indicateurs financiers

### 2.1 Les Dépenses

Le montant annuel global des dépenses du service s'élève, pour l'année 2010 à 5 312 846,53 €.


Ce montant comprend :

- le coût de la collecte et du traitement pour les 13 communes (4 225 311,57 €),
- le coût du fonctionnement des déchèteries (1 087 534,96 €),

#### Le coût de la collecte et du traitement des déchets résiduels

##### Le coût de la collecte

Il est calculé sur les bases suivantes (€/HT/tonne)

	Jusqu'au 30/04/2010	Du 01/05/2010 au 31/10/2010	A partir du 01/11/2010
<b>Pour les ordures ménagères</b>	61,87 € HT/Tonne	62,75 € HT/Tonne	63,58 € HT/Tonne
<b>Pour les objets encombrants</b>	229,11 € HT/Tonne***	232,37 € HT / Tonne	235,44 € HT/Tonne***

\*\*\* Prix des nouveaux marchés

##### Le coût du traitement


Il a été calculé sur la base de 90,07 € HT la tonne en 2010 (+ 2€ HT/T pour la TGAP)

A ces coûts de collecte et de traitement, se rajoute le coût de prestations diverses telles que la collecte et le traitement des encombrants.

Le **coût global** de la **collecte**, du **traitement** et des **prestations diverses** s'est élevé, en 2010, à 2 559 277,20 €.

##### Le coût de la collecte sélective (collecte et traitement)


Il est calculé sur les bases suivantes :

	Jusqu'au 30/04/2010	Du 01/05/2010 au 31/10/2010	A partir du 01/11/2010
<b>Collecte</b>	354,73 € HT/Tonne	359,77 € HT/ Tonne	364,53 € HT/Tonne
<b>Tri</b>	51,90 € HT/Tonne (prix moyen pondéré)	53,61 € HT/Tonne (prix moyen pondéré)	53,02 € HT/ Tonne (prix moyen pondéré)
<b>Collecte en apport volontaire</b>	VERRE	79,34 € HT/Tonne	80,47 € HT/ Tonne
	JRM	116,88 € HT/Tonne	118,55€ HT/ Tonne
	EMBALLAGES	581,84 € HT/Tonne	590,12 € HT/ Tonne

Le **coût global** de la **collecte** et du **tri** s'est élevé en 2010 à 1 666 034,37 €.


##### Le coût du fonctionnement des déchèteries

Ce coût a été calculé sur la base des prix suivants :

		Déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve- Grande et Sainte Marie aux Chênes	Déchèterie d'Amnéville - Moulin Neuf	
		Jusqu'au 31.10.2010	Jusqu'au 31.10.2010	
<b>Gestion complète</b>	20 h/semaine	3 814,67 €/mois	4 337,41 €/mois	
	30 h/semaine	4 319,36 €/mois	5 384,03 €/mois	
<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables (prix à la tonne)</b>	Tout venant Benne 33m <sup>3</sup> + TGAP	102,56	116,16	
	Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant + TGAP	1 013,95	962,41	
<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets recyclables (prix à la tonne)</b>	Ferrailles	25,91	18,53	
	Bois	72,10	102,52	
	Pneumatiques	0	169,43	
	Cartons	146,46	54,12	
	Produits végétaux Benne 33m <sup>3</sup>	79,99	90,93	
	Gravats Benne 10 m <sup>3</sup>	18,03	15,51	
	D3E	Petit électroménager	564,43	432,61
		Gros électroménager	450,64	359,39
	Huiles de vidange	0	0	
	Huiles végétales (2001)	902,42	235,46	
	DMS acides, bases + TGAP	1 070,28	2 935,79	
	Solvants chlorés et non chlorés+ TGAP	1 446,57	2 125,76	
	Peinture, vernis, colles+ TGAP	1 620,06	1 418,26	
	Cosmétiques, Emballages souillés+ TGAP	4 375,73	2 935,79	
	Radiographie+TGAP	1 351,93	1 182,80	
	Batteries de voiture avec acide+ TGAP	342,50	358,12	
Piles+TGAP	0	3 156,60		
Tubes fluorescents+TGAP	3 057,61	3 230,96		

\* : A partir du 01/01/2009 – TGAP = 13 €/tonne et DMS TGAP = 10.32 €/tonne

## Coût global de fonctionnement des déchèteries pour l'année 2010:

	2007	2008	2009	2010
<b>Déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf</b>	469 783,93 €	467 607 €	481 563 €	<b>454 055,79€</b>
<b>Déchèterie de Marange Silvange</b>	225 974,96 €	236 804 €	213 888 €	<b>207 674,47€</b>
<b>Déchèterie de Moyeuve-Grande</b>	213624,74 €	215 373 €	230 738 €	<b>213 888 €</b>
<b>Déchèterie de Sainte Maire aux Chênes</b>	195 547,81 €	199 021 €	197 672 €	<b>225 489,26 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 104 931,44 €</b>	<b>1 118 805 €</b>	<b>1 123861 €</b>	<b>1 087 535,96€</b>

## 2.2. Les Recettes

Le montant global des recettes pour l'année 2010 (hors rattachements) s'élève à 4 994 518,14 €.

Elles proviennent :

- + du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour 4 509 142,00 €
- + des produits de gestion courante et valorisation de matériaux des déchèteries et de la collecte sélective, pour 194 477,14 € (hors rattachement et hors opérations liées aux rattachements)
- + des subventions et soutien d'éco emballages, pour 280 000,00 € (hors rattachement et hors opérations liées aux rattachements)
- + vente de tickets «Accueil des professionnels » sur la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf pour 3 785€ (3 075 € + 710 € de perte de carte)
- + vente de composteurs et subvention ADEME de 7 114,00 €

### Equilibre financier du service

**Recettes** 4 994 518,14 €

**Dépenses** 5 312 846,53 €

**Soit un déficit(\*) de** 318 328,39 €

(\*) hors répartition des charges d'administration générales

Ce déficit, qui correspond à un peu plus du quart du coût de fonctionnement des déchèteries (29,27%), a été pris en charge par le budget général de la Communauté de communes.